

Rapport du groupe de travail

LE DEVENIR DES DIPLÔMÉS DES UNIVERSITÉS

JANVIER 1995

Table des matières

Table des matières	3
<i>Préambule</i>	5
INTRODUCTION	7
I - Les transformations des débouchés	9
1 - Les aspects quantitatifs	9
1-1 Un accroissement considérable du flux des sortants de l'enseignement supérieur	9
1-2 La majorité des diplômés universitaires sont aujourd'hui embauchés par le secteur privé	10
1-3 Les diplômés de l'enseignement supérieur ne représentent qu'une fraction du recrutement annuel du système productif	11
1-4 Les bonnes conditions d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur depuis plus de vingt ans résultent de la croissance régulière des professions intermédiaires et des ingénieurs et cadres supérieurs	12
1-5 La mobilité géographique des diplômés de l'enseignement supérieur est forte	13
2 - Les aspects qualitatifs	13
2-1 Les débouchés dans l'enseignement et l'exigence de la licence	13
2-2 Les emplois dans les entreprises	14
2-3 Niveaux de diplômes et niveaux de recrutement	15
3 - La régulation des flux de diplômés	15
3-1 Les apports de l'analyse prospective	15
3-2 Le rôle d'une politique diversifiée d'information et de régulation	16
II - Les universités face au devenir de leurs diplômés	18
1 - La mission des universités et l'intérêt pour le devenir professionnel des étudiants	18
2 - Qui se préoccupe du devenir des diplômés ?	20
2-1 Dans les universités	20
2-2 Les rapports entre les universités et les autorités publiques	24

3 - Les difficultés de mise en oeuvre d'une politique d'information sur les débouchés professionnels	25
3-1 L'information produite par les enquêtes dérange	25
3-2 Les informations recueillies peuvent mettre en cause certaines idées reçues	26
3-3 Cette activité n'est pas reconnue	26
4 - Des problèmes nouveaux pour les universités	27
4-1 L'ouverture internationale	27
4-2 La présence et le développement de publics en formation post-initiale ou continue	27
 III - Un dispositif complexe d'enquêtes et de circulation de l'information	 28
1 - L'information nationale et régionale sur l'insertion professionnelle : l'Observatoire des entrées dans la vie active (EVA) du CEREQ	28
2 - Ce que peuvent faire les universités : besoins et difficultés	29
2-1 Une coopération avec le CEREQ qui développe un programme d'action locale, doit être fructueuse	29
2-2 Les enquêtes sont coûteuses et exigent un personnel très qualifié	30
3 - Étude de cas de deux dispositifs d'enquêtes régionales	31
3-1 L'Observatoire Universitaire Régional de l'Insertion Professionnelle (OURIP)	31
3-2 Le dispositif d'observation de l'enseignement supérieur du Nord/Pas-de-Calais	32
3-3 Comparaison des deux dispositifs	33
 IV - Les propositions et recommandations du groupe de travail	 34
1 - Retour sur les questions essentielles	34
2 - Recommandations	34

Annexes

Bibliographie
 Sigles utilisés
 Effectifs d'étudiants dans les universités en 1992-1993
 Evolution des effectifs des professions intermédiaires et supérieures

Préambule

Le Comité National d'Evaluation a inscrit à son programme de travail de mener une réflexion sur le devenir des diplômés issus des universités.

*Le groupe de travail était présidé par Monsieur Jean **Vincens**, vice-président du CNE, accompagné de Monsieur Pierre **Gilson**, membre du CNE. Madame Renée **Ribier**, chargé de mission a coordonné ces travaux. Monsieur François **Pottier**, directeur des études à l'Observatoire des études et carrières du CNAM, en a été le rapporteur.*

Le groupe de travail a procédé à un ensemble d'auditions dont vous trouverez ci-après la liste et il remercie très vivement tous ceux qui ont accepté de se prêter à ses questions. Le contenu très riche de ces entretiens a été utilisé tout au long de ce rapport. Les passages en italiques reprennent les propos tenus par nos interlocuteurs .

Liste des personnes auditionnées par le groupe de travail

Mme Auerbach	Sous-direction de la vie de l'étudiant et de l'insertion professionnelle MESR
M. Aubert	Sous-direction de la vie de l'étudiant et de l'insertion professionnelle MESR
M. Bornancin	Président honoraire - Université de Nice
M. Chirache	Secrétaire général du Haut-Comité Education-Economie
M. Daniel	Chargé de mission auprès du Conseil régional Nord/Pas-de-Calais pour la formation initiale et supérieure
M. Dord	Chargé de mission Conseil Régional Rhône-Alpes - OURIP
M. Ezratty	Association Bernard Grégory
M. Gauthier	Professeur - Université Paris IV
M. Gugenheim	OFIP Lille
M. Guin	Professeur - Université Montpellier 1
Mme Longueval	Président de la Commission de la formation initiale et supérieure du Conseil régional Nord/Pas-de-Calais
M. Louis	Président - Université Lille 1
Mme Mansuy	CEREQ
Mme Delamarche	Service de liaison avec l'enseignement supérieur - APEC
M. Merlin	Haut-Comité Education-Economie
M. Némot	Président honoraire - Université Grenoble I
M. Prevel	Directeur adjoint APEC
M. Robert	Président honoraire - Université Paris XI
M. Romier	Président - Université Grenoble 2
M. Savoye	Président du pôle européen de Lille
M. Walker	Rectorat de Lille

Introduction

L'université connaît un développement rapide qui s'est déjà traduit par une augmentation des flux de diplômés de deuxième et troisième cycles. Ce mouvement va se maintenir voire s'accroître au cours des toutes prochaines années. C'est ce qui ressort des plus récentes études de la Direction de l'Évaluation et de la Prospective du Ministère de l'Éducation nationale.

Tous les diplômés, lorsqu'ils abordent la vie active, cherchent à utiliser leurs diplômes pour accéder aux meilleurs emplois possibles. Ces deux constatations, croissance des flux et volonté d'utiliser le diplôme à des fins professionnelles, ne manquent pas de susciter des interrogations pressantes sur le devenir des diplômés.

Les débats sur ce problème sont souvent confus, faute de bien préciser les postulats et les objectifs de la réflexion entreprise. Le point de départ est toujours que l'économie a besoin de diplômés et que ceux-ci ont des attentes professionnelles qui, dans certains cas, peuvent être très floues en terme d'emplois mais plus nettes en terme de positionnement social. En bref les diplômés de l'université ayant obtenu une licence ou davantage visent des emplois appartenant aux catégories socio-professionnelles des cadres et professions intellectuelles supérieures et des professions intermédiaires. Ainsi se trouve posé un problème général d'équilibre, d'adéquation, de correspondance qui peut prendre des formes très diverses. Le débat ne cesse de rebondir entre ceux qui craignent le risque d'une suréducation globale et ceux qui estiment que ce risque est faible voire que le risque inverse, celui d'une pénurie de diplômés, est plus grave. Ce débat est à l'arrière-plan des discussions sur la nécessité de connaître le devenir professionnel des diplômés.

Personne ne conteste que l'université, remplissant une mission de service public, doive en rendre compte aux autorités de tutelle. On admet de plus en plus largement aussi que, pour certaines activités, l'accomplissement de ces missions puisse être mesuré par des indicateurs de résultats. Il en est ainsi en matière de recherche et d'enseignement. Par exemple les taux de succès, d'abandon, de redoublement sont de plus en plus souvent utilisés comme indicateurs d'efficacité interne et les contrats d'établissement leur font une assez large place. En est-il de même pour le devenir professionnel des diplômés ? Dans quels cas peut-on considérer que la qualité de l'insertion professionnelle est un indicateur du bon accomplissement de la fonction de service public confiée à l'université ? Il existe sur ce point de fortes divergences que la seconde partie du rapport analysera.

Les pays anglo-saxons ont toujours adopté une forme de régulation de leurs universités par le marché. Les retours d'information sur le devenir de leurs diplômés s'effectuent par des voies plus ou moins formalisées qui vont des annuaires d'anciens élèves aux USA à une enquête très spécifique qu'est la "first destination survey" au Royaume-Uni. Ces pays disposent de très peu d'information sur le fonctionnement du marché du travail des diplômés au niveau national. Le rôle de l'Etat en France a longtemps placé notre pays dans une situation inverse : forte organisation d'un dispositif de connaissance sur le devenir des jeunes sortant à tous les niveaux du système éducatif et en particulier de l'enseignement supérieur, mais connaissance faible et inégale sur ce qui se passe au niveau des établissements universitaires.

La récurrence des demandes externes ou internes d'information sur le devenir professionnel des diplômés montre que ce besoin de connaissance est important mais qu'il prend des formes différentes selon les acteurs de la vie universitaire.

D'une part, les autorités de tutelle et les collectivités territoriales poussent les universités à améliorer leur connaissance du devenir de leurs diplômés ou même plus généralement de leurs étudiants. En témoigne par exemple le financement souvent accordé dans le contrat quadriennal en vue de la création ou du développement d'Observatoires de la vie étudiante. D'autre part, au sein des universités, des besoins distincts d'information se précisent, notamment ceux des étudiants par l'intermédiaire des SCUIO, en vue de l'orientation, et ceux des responsables des filières professionnalisées. Tout cela incite les Présidents d'université à se préoccuper toujours davantage de cette question.

C'est dans ce contexte que le Comité a jugé utile de s'interroger sur la place que tiennent les préoccupations relatives au devenir des diplômés dans la politique et la vie des universités. L'examen des évaluations faites par le Comité concernant presque toutes les universités conduit à un constat, celui de la très grande disparité de ces préoccupations aussi bien à l'intérieur de chaque université que d'un établissement à l'autre.

Il est donc apparu au Comité qu'un travail de discernement des besoins d'information selon les acteurs internes et externes de l'université était à faire. Il convenait de partir de trois questions essentielles :

1 - Qui a besoin d'informations sur le devenir des diplômés et, plus généralement, des étudiants ?

2 - Pour quelles raisons des informations paraissent-elles nécessaires, autrement dit : des informations pour quoi faire ?

3 - Quelles sont les informations concrètes dont il faut disposer en conséquence ?

En essayant d'apporter des réponses à ces questions, le rapport voudrait montrer comment se concilient les opinions opposées sur l'utilité d'une connaissance du devenir des diplômés et comment peuvent s'articuler les dispositifs et les méthodes d'enquêtes au niveau des universités et au niveau national.

I - Les transformations des débouchés

1 - Les aspects quantitatifs

L'entrée sur le marché du travail des étudiants issus de l'université ne peut être comprise sans être replacée dans le contexte de fonctionnement du marché du travail. Comment la croissance des flux de sortants de l'enseignement supérieur et l'évolution des professions depuis plusieurs décennies influent-elles sur les conditions d'insertion professionnelle des diplômés et sur leurs carrières ?

La réponse à cette question est importante pour la conduite des politiques universitaires et pour l'information des étudiants. Les travaux réalisés par le Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications (CEREQ) depuis plus de quinze ans et les nombreux travaux d'équipes de recherche universitaire donnent des informations précieuses sur ce sujet. Nous soulignerons ici quelques points utiles à notre propos : les universités forment de plus en plus de jeunes pour les entreprises et non le seul secteur public ; les jeunes sortants de l'enseignement supérieur ne représentent qu'une fraction du recrutement annuel des entreprises ; la mobilité géographique des étudiants à la sortie de l'enseignement supérieur est forte, elle induit des disparités régionales dans l'usage des jeunes formés ; la croissance régulière du nombre des emplois des niveaux intermédiaires et supérieurs a constamment favorisé l'insertion professionnelle des diplômés.

1-1 Un accroissement considérable du flux des sortants de l'enseignement supérieur

Les sorties nettes de l'enseignement supérieur au niveau I+II de formation (licence et plus) qui représentaient, en 1980, 9,5% des sortants du système éducatif en représentent 19,4% en 1992. Ce sont les formations universitaires des disciplines générales (hors secteur santé)² qui ont le plus contribué à cette croissance. Le nombre de leurs sortants a plus que doublé au cours de la décennie 80, passant d'environ 41 100 au début des années 80 à 105 800 en 1992.

Les diplômés des universités (hors secteur santé) constituent la moitié des sortants au niveau I+II en 1980 et plus des deux-tiers au début des années 90. Les littéraires occupent la plus grande place (environ 46 200 sortants en 1992). Ils sont suivis par les juristes et économistes (environ 33 000 sortants). Mais la part des juristes s'est réduite au cours des années 80 par rapport à celle des économistes (y compris Administration Économique et Sociale). Enfin les scientifiques ne représentent qu'un quart du flux des sortants universitaires (26 600 sortants).

² Y compris les sortants des Instituts de Formation des Maîtres à partir de 1992. La poursuite d'études vers les IUFM a d'ailleurs provoqué une rétention d'étudiants dans les universités les années précédentes, ce qui explique une accélération des sorties de niveaux I-II en période récente.

**Tableau 1 : Évolution du nombres de sortants
du système éducatif et de l'enseignement supérieur**

Sorties en :	1979	1980	1984	1989	1990	1991	1992
1 - Nombre total de sortants du système éducatif	840 000 (*)	832 200	830 200	782 800	789 700	806 000	827 400
2 - Nombre de sortants au niveau I+II (licence et +)	78 800	79 700	94 100	121 700	131 000	131200	160 900
3 - Proportion de sortants au niveau I+II (2/1)	9,4%	9,6%	11,3%	15,5%	16,6%	16,3%	19,4%
4 - Nombre de sortants des disciplines générales (**)(licence et plus)	41 100	42 000 (*)	46 700	74 000 (*)	83 300	79 000	105 800
5 - Proportion de sortants des disciplines générales parmi les sortants au niveau I+II(4/2)	52,1%	52,7%	49,6%	60,1%	63,6%	60,2%	65,8%

(*) Estimations

(**) Disciplines générales des universités : Droit et Sciences économiques, Lettres et Sciences humaines et Sciences, à l'exception des formations de Santé. Y compris les premiers sortants des IUFM en 1992 qui créent l'écart avec l'année 1991.

Source : Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) du Ministère de l'Education nationale, Note d'information n°94-34.

La forte croissance récente du nombre de bacheliers et l'augmentation des taux de poursuites d'études dans l'enseignement supérieur vont contribuer à amplifier encore le nombre de sortants des disciplines universitaires générales au cours des années 90.

Il faut s'intéresser aux effets que ces évolutions vont avoir sur l'insertion professionnelle de tous les diplômés sortant de l'enseignement supérieur (universités ou autres formations post baccalauréat) au cours de cette décennie.

1-2 La majorité des diplômés universitaires sont aujourd'hui embauchés par le secteur privé

Pour mesurer le chemin parcouru, il faut simplement se souvenir que voilà vingt-cinq ans, la majorité des diplômés des filières universitaires générales (hors médecine) s'inséraient dans le secteur public (enseignement, recherche, administration) ou se dirigeaient vers les professions réglementées (professions juridiques). Les travaux du CEREQ montrent qu'aujourd'hui plus de la moitié des titulaires de licence ou maîtrise et plus de 70% des diplômés d'un troisième cycle (DEA ou DESS) s'orientent vers le secteur privé. Ceci est le fruit d'un long travail de rapprochement des universités avec le monde des entreprises et de la construction de nouveaux cursus de formations professionnalisées qui n'ont pas cessé de se transformer depuis leur création au début des années 70.

Les trois quarts des sortants avec un DEA ou DESS de sciences, de droit ou sciences économiques et la moitié en lettres ou sciences humaines prennent des emplois dans le secteur privé. Ils y occupent pour la plupart (à l'exception de quelques filières ayant connu des difficultés structurelles d'insertion professionnelle) des emplois de niveau élevé de qualification et rémunération.

Le second cycle universitaire constituait le niveau privilégié de sortie de l'enseignement supérieur voilà encore une dizaine d'années. Il demeure le niveau de recrutement des professeurs de l'enseignement primaire et secondaire pour les formations scientifiques ou littéraires. L'extraordinaire développement des formations professionnalisées en sciences fait qu'à peine la moitié des sortants avec une licence ou maîtrise s'orientent vers le secteur public. On connaît la pénurie que cette situation a provoquée dans le recrutement

des professeurs de mathématiques et de physique. Le même phénomène s'est produit en sciences économiques et de gestion. Il a fallu la forte crise du recrutement des cadres des années 1993-1994 pour qu'un nombre significatif de jeunes s'orientent à nouveau vers l'enseignement. La situation est différente du côté des deuxièmes cycles littéraires. Les relations avec les entreprises se sont moins développées. Aujourd'hui encore, les deux-tiers des sortants avec une licence ou maîtrise de lettres ou sciences humaines intègrent le secteur public avec, il est vrai, des variations régionales.

Enfin les deuxièmes cycles de droit et sciences économiques ont une expérience de professionnalisation plus ancienne, avec plus de 60% d'insertion dans le secteur privé, en particulier le secteur d'activité tertiaire.

L'importance prise par les débouchés offerts par le secteur privé justifie qu'on s'interroge sur la nature et le contenu des emplois occupés par les diplômés universitaires.

1-3 Les diplômés de l'enseignement supérieur ne représentent qu'une fraction du recrutement annuel du système productif

Les travaux réalisés depuis plus de quinze ans par le CEREQ, la DEP et l'INSEE dans le cadre des Bilans Formation-Emploi ont montré combien les jeunes sortant de l'école et de l'enseignement supérieur ne constituent qu'une faible part des recrutements faits chaque année par l'ensemble des agents économiques. Suivant le niveau de la conjoncture économique, entre deux millions et demi et trois millions et demi de personnes intègrent une entreprise (ou administration) entre mars d'une année et mars de l'année suivante en provenance d'une autre entreprise, du système éducatif, du chômage ou de l'inactivité. Ces chiffres sont très élevés par rapport aux huit cent mille jeunes qui sortent chaque année du système éducatif. La plupart des entrants dans l'entreprise viennent d'une autre entreprise et, dans une moindre mesure, du chômage ou de l'inactivité.

Ce qu'on observe au niveau global de l'économie vaut aussi en France pour le recrutement des ingénieurs, cadres et professions intermédiaires. Les jeunes diplômés ne constituent qu'une fraction du recrutement des entreprises dans ces emplois. Par des méthodes différentes le CEREQ et l'APEC évaluent à 20 % environ la part des jeunes diplômés dans le recrutement annuel des ingénieurs et cadres³. C'est dire la marge de manoeuvre dont disposent les entreprises pour le recrutement de leur personnel de haut niveau.

A la demande du Haut-Comité Éducation-Économie (HCEE), le BIPE (Bureau d'information et de prévision économique) effectue depuis plusieurs années des scénarios prospectifs d'évolution des besoins de mains d'oeuvre de l'économie et de leur incidence sur les besoins de recrutement par niveau de formation⁴. Le taux de croissance économique le plus optimiste induit un chiffre de recrutement annuel moyen à peine supérieur au nombre de sortants du système éducatif. Dans ce contexte la concurrence entre jeunes et actifs ne peut que s'exacerber et les pratiques de recrutement des entreprises jouent un rôle déterminant. Trois scénarios contrastés sont retenus par le BIPE en matière de politique de recrutement des entreprises :

- un recours dominant aux recrutements externes des diplômés,

³ Le CEREQ tire ces informations des travaux faits avec l'INSEE et la DEP dans le cadre des Bilans Formation Emploi. La source en est l'enquête emploi de l'INSEE et l'Observatoire des entrées dans la vie active du CEREQ. On étudie l'origine des entrées dans les entreprises entre deux dates : mars de l'année n et mars de l'année n+1. L'APEC procède par enquête directe auprès d'un échantillon d'entreprises en leur demandant le nombre et l'origine des ingénieurs et cadres qu'elles ont recrutés au cours de l'année écoulée.

⁴ Sivan Brigitte, Aït-Kaci Ahmed : "Une étude du BIPE pour le Haut-Comité Éducation-Économie", Revue du HCEE, Paris octobre 1994.

- le développement d'un effort soutenu en matière de promotion interne et d'usage de la formation continue,
- des arbitrages entre promotions et recrutements conformes à ceux déjà enregistrés dans le passé.

L'application de chaque scénario provoque des écarts considérables dans les perspectives de recrutement annuel par niveau de diplôme. A l'horizon 2 000 le recrutement annuel de diplômés de niveau I+II (licence et plus) pourrait varier de 12% à 17%, puis 21%, en passant du scénario le moins favorable au recrutement direct de diplômés au scénario le plus favorable. Le recrutement de diplômés de niveau III (bac + 2) varierait dans les mêmes conditions de 16% à 19% et 22%.

Le rôle déterminant des politiques de recrutement des entreprises et de l'État impose d'analyser les indicateurs d'insertion avec la plus extrême prudence. Les taux de chômage ou de stabilité d'emploi, par exemple, ne peuvent être assimilés à de purs indicateurs de performance pédagogique ou économique des universités ou des établissements d'enseignement. Ils expriment d'abord les formes de l'usage fait par les entreprises des différentes catégories de population active (débutants ou expérimentés, hommes ou femmes, etc.).

1-4 Les bonnes conditions d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur depuis plus de vingt ans résultent de la croissance régulière des professions intermédiaires et des ingénieurs et cadres supérieurs

Au cours de la seule décennie 80, entre les deux recensements de 1982 et 1990, les ingénieurs et cadres techniques sont passés de 369 à 584 000 (58% d'augmentation en 8 ans!), les cadres administratifs et commerciaux d'entreprises de 560 à 720 000 (+28%). La croissance des professions intermédiaires est aussi spectaculaire. Les effectifs des professions intermédiaires administratives et commerciales d'entreprises sont 898 000 en 1982 et 1 279 000 en 1990 (+42%). Les professions intermédiaires de santé passent de 590 à 738 000 (+25%). La croissance des techniciens est plus faible, de 653 à 723 000 (+11%).

Les travaux du CEREQ et les bilans Formation-Emploi ont montré combien le très fort développement de ces catégories depuis trente ans (voir graphique en annexe) avait contribué au maintien des bonnes conditions de recrutement des diplômés de l'enseignement supérieur par rapport aux sortants de l'enseignement secondaire.

Ces travaux montrent que la croissance respective du nombre d'emplois et de diplômés a progressivement modifié les conditions d'insertion professionnelle et de mobilité socioprofessionnelle des salariés. On peut distinguer sommairement trois périodes :

- au cours des années 1970, la croissance des professions intermédiaires, des ingénieurs et cadres supérieurs est très rapide. Il s'ensuit simultanément de bonnes conditions d'insertion professionnelle des diplômés et une forte mobilité socioprofessionnelle qui avantage les non diplômés en poste dans les entreprises ;

- au cours de la décennie 1980, la croissance de ces professions demeure très élevée, mais le flux de sortants diplômés de l'enseignement supérieur augmente beaucoup. Cette situation reste favorable à une bonne insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur, mais elle devient moins favorable pour les sortants au niveau du baccalauréat ou en dessous. Dans certaines catégories d'emplois, la mobilité socioprofessionnelle peut même se trouver entravée. On connaît la situation des techniciens titulaires d'un DUT ou BTS dont la carrière dans les grandes entreprises industrielles se trouve bloquée par suite du très fort recrutement dans cette catégorie au début des années 80 ;

- avec la décennie 1990, le flux de sortants de l'enseignement supérieur sera selon toute vraisemblance très supérieur à celui du recrutement de jeunes débutants dans les

emplois de niveau supérieur. La mauvaise conjoncture de l'emploi des diplômés que nous traversons ne fait qu'accélérer ce processus. Il va s'ensuivre simultanément un accès plus difficile à l'emploi pour toutes les filières d'enseignement supérieur, même celles traditionnellement protégées, une proportion croissante de premiers emplois dans les catégories de moindre niveau de classification (employés), et une concurrence beaucoup plus vive entre les diplômés dans un grand nombre de spécialités de formations scientifiques ou tertiaires.

Cette évolution milite dans le sens d'un accroissement des études statistiques sur l'ensemble des sortants de l'enseignement supérieur pour cerner plus précisément où et pourquoi s'opèrent les concurrences dans l'accès aux emplois entre les jeunes diplômés et les actifs ayant une certaine expérience .

1-5 La mobilité géographique des diplômés de l'enseignement supérieur est forte

Les enquêtes faites par les universités font apparaître un fort taux de diplômés allant exercer leur premier emploi dans une autre région. Ces enquêtes ne peuvent renseigner leur université et leur région sur le nombre de diplômés qui viennent y travailler en provenance d'autres régions. Seule une enquête nationale du type de celle faite par le CÉREQ peut éclairer sur ce point tout à fait essentiel des migrations étudiantes. Elle montre, par exemple, qu'un tiers des diplômés universitaires exercent leurs premiers emplois dans une autre région que celle où ils ont obtenu leur diplôme. Ce taux varie de 20% à près de 50% suivant les régions. L'entrée sur un marché du travail régional en provenance des autres régions varie dans les mêmes proportions. Le solde de ces mouvements migratoires est positif pour certaines régions (elle emploient plus de diplômés qu'elles ne forment) ou négatif (elles forment plus de diplômés qu'elles n'en emploient sur place).

Ainsi les régions du sud de la France et les académies de Strasbourg, Lille ou Rennes forment plus de diplômés qu'elles n'en emploient. A l'opposé, et pour des raisons diverses, l'Ile-de-France et les académies de la grande couronne (Orléans, Caen, Rouen et Amiens) emploient plus de diplômés qu'elles n'en forment. D'autres régions, malgré un équilibre quantitatif satisfaisant, sont le théâtre d'importants mouvements migratoires des diplômés (Reims, Dijon, Besançon, Limoges, Poitiers, Nantes). Ceci résulte d'un déséquilibre qualitatif entre la structure des diplômés formés dans ces académies et la demande régionale.

Une étude détaillée de ces déséquilibres a été réalisée récemment sous l'égide de la DATAR pour l'Ile-de-France et le Bassin Parisien.

La connaissance globale de ce phénomène de migration est tout à fait essentielle pour toute politique économique régionale et pour l'implantation de nouveaux établissements universitaires.

2 - Les aspects qualitatifs

L'évolution quantitative s'accompagne de changements qualitatifs dont le sens et la portée sont beaucoup plus difficiles à préciser. On peut retenir trois aspects.

2-1 Les débouchés dans l'enseignement et l'exigence de la licence

Avec la création des IUFM (Instituts universitaires de formation des maîtres) et l'exigence de la licence pour les enseignants du primaire, le rôle des universités est modifié. En particulier elles doivent répondre à la question que posent les nouveaux entrants qui envisagent une carrière de professeur des écoles. Quelles filières peuvent-ils choisir? Quelles

formations sont souhaitables ? Comment éviter les effets de mode dont les conséquences ne peuvent être assumées par les universités, par exemple l'engouement massif pour la psychologie ou les sciences de l'éducation, considérées bien légèrement comme les meilleures préparation aux concours ? On se trouve là à la jonction des problèmes quantitatifs et qualitatifs de la transformation des débouchés.

2-2 Les emplois dans les entreprises

Mais la question la plus importante est celle des critères de sélection utilisés par les entreprises. Une opinion fréquente est que, plus les diplômes sont répandus, moins ils ont de valeur et plus il est nécessaire d'en avoir. Mais alors, quels critères les entreprises vont-elles utiliser pour choisir les candidats aux emplois ? La réponse est inséparable de l'examen de l'évolution des qualifications. Deux questions sont posées : la première concerne principalement les formations et les emplois techniques ; la seconde est plus générale et porte sur l'évolution des qualités ou des aptitudes attendues par les employeurs.

† *Ingénieurs et cadres techniques : quels niveaux de recrutement et quelles formations ?*

La commission des titres d'ingénieur utilise deux définitions de l'ingénieur qui correspondent à ce qui est souvent désigné comme les ingénieurs de conception et les ingénieurs de production. La concurrence entre les écoles d'ingénieurs a provoqué une poussée vers le haut, la plupart des écoles voulant former des ingénieurs de conception. Aussi, selon une opinion répandue, la France manquerait-elle d'ingénieurs de production. Les nouvelles formations d'ingénieurs, créées à partir de 1990 (Decomps) devaient en partie répondre à ce besoin. Une autre solution peut consister à différencier les niveaux de formation et de recrutement. Seuls les ingénieurs de conception diplômés des meilleures écoles auraient accès immédiatement ou presque au statut de cadre. Les futurs ingénieurs de production auraient une formation plus courte et arriveraient plus tard au statut de cadre en combinant formation initiale, formation continue et expérience. En conséquence les niveaux de recrutement à bac + 5 (ingénieurs de conception) et à bac + 2 ou bac + 3 seraient bien distingués ; cette distinction qualitative s'accompagnerait d'une baisse ou d'une stagnation des recrutements à bac + 5 et d'un accroissement des recrutements au niveau inférieur. L'effet sur les formations supérieures serait important. Les écoles d'ingénieurs les moins estimées et les formations universitaires les moins connues seraient menacées. Les ambitions des nouveaux instituts universitaires professionnalisés seraient freinées. En revanche certains IUT seraient incités à élever leur niveau d'exigence pour que leurs diplômés soient assurés de se placer dans la filière qui mènerait aux fonctions d'ingénieur de production. L'évolution des besoins qualitatifs en ingénieurs et cadres techniques conduirait ainsi à une rupture de la tendance actuelle de l'offre de formations longues. Il est difficile, aujourd'hui, de distinguer dans ce débat ce qui relève de l'évolution des contraintes techniques ou des changements dans les modes de gestion des ressources humaines ou encore ce qui pourrait être un réflexe de défense des grandes écoles et de leurs anciens élèves.

† *De nouvelles qualités pour les diplômés de l'enseignement supérieur ?*

Cette seconde question est plus large. Les employeurs affirment souvent que le changement technique et organisationnel accroît les exigences à l'égard des nouveaux embauchés. Mais il ne s'agit pas toujours d'exigence en matière de savoirs ou même de savoir-faire. Ce sont les qualités de comportement qui sont de plus en plus demandées : apprendre à apprendre, créativité, capacité à travailler avec des spécialistes différents, capacité d'animer les groupes. Cela n'a rien de très original mais soulève deux questions supplémentaires. Pourquoi parle-t-on autant de cela aujourd'hui ? Et si ces qualités sont si importantes, comment les faire acquérir ou comment identifier ceux qui les possèdent ?

L'intérêt porté aujourd'hui à cette question est peut-être dû à une prise de conscience plus large de l'évolution structurelle. Mais une autre cause existe. Comme cela est souvent dit, plus les diplômes se répandent et moins ils sont suffisants. De manière plus précise, la multiplication des diplômés et le passage progressif d'un marché d'offreurs à un marché de

demandeurs modifient nécessairement le rôle du diplôme comme instrument de tri et de différenciation des individus. Les efforts de professionnalisation faits par l'université vont dans le même sens puisque, dans la mesure où beaucoup de filières réussissent à acquérir une réputation, elles vont se concurrencer. La chute des recrutements depuis deux ans n'a pu que renforcer ce mécanisme. Les entreprises ont un choix plus large lorsqu'elles veulent recruter. Elles sont donc conduites à chercher des critères supplémentaires de tri et à faire savoir qu'elles donnent plus d'importance à ces critères : lorsque de nombreux candidats ont le niveau de qualité intellectuelle et de savoir scientifique et technique requis, comment les départager sinon par des traits de personnalité ? Cela n'est pas nouveau et n'est pas contradictoire avec l'influence d'un changement structurel de l'organisation du travail dans les entreprises. Ces deux causes peuvent se conjuguer et, si le marché du travail reste durablement favorable aux employeurs, ces critères de choix garderont leur importance.

2-3 Niveaux de diplômes et niveaux de recrutement

Ce dernier problème ne peut être qu'évoqué rapidement. Peut-être s'agit-il d'un des problèmes majeurs de la prochaine décennie mais l'interprétation des faits et des opinions est aujourd'hui très difficile. Le problème est le suivant : depuis quinze ou vingt ans on assiste à une élévation progressive des niveaux de sortie des diplômés. Les poursuites d'études après un DUT ou un BTS sont de plus en plus nombreuses. Le niveau Bac+5 apparaît comme le niveau normal de sortie. Par ailleurs on entend souvent s'exprimer l'opinion selon laquelle les entreprises ne désireraient que deux niveaux de diplômes : Bac+2 (peut-être prolongé jusqu'à Bac+3) et Bac+5. Mais ce problème comporte un second aspect qui est la proportion de recrutements à chacun de ces deux niveaux. Ici apparaît l'opinion d'après laquelle les entreprises vont réduire fortement leurs recrutements de diplômés Bac+5 au profit de diplômés Bac+2 ou Bac+3 qui n'accéderont pas au statut cadre mais parmi lesquels sera recrutée par la suite, et grâce à la formation continue, une partie de l'encadrement. Il est clair que cette transformation, si elle devait s'affirmer, aurait non seulement des conséquences quantitatives sur le volume de diplômés que les universités auraient à former, mais aussi des conséquences qualitatives. Il s'agirait en effet de former des jeunes aptes à poursuivre ultérieurement leur formation tout en étant capables d'entrer dans la vie active après trois ans d'études universitaires. On voit aussi que ce bouleversement (qui n'affecterait pas que les universités) poserait sous un jour nouveau, pour le système éducatif français, le problème de la certification et de la collation des grades et celui de la participation des organismes professionnels, des entreprises et peut-être des administrations à la formation supérieure.

3 - La régulation des flux de diplômés

L'insertion professionnelle des nouveaux diplômés s'est effectuée sans trop de difficultés jusqu'au début des années 90. Les travaux du BIPE et du CEREQ évoqués plus haut suggèrent qu'au cours des prochaines années la situation se présentera de façon différente en raison de l'augmentation importante du nombre de diplômés et, pour cette raison, de l'orientation de plus en plus marquée vers les débouchés offerts par les entreprises.

La crainte de déséquilibre ravive les interrogations sur les possibilités d'adapter les flux de diplômés aux besoins de l'économie, au moins pour une partie des filières de formation. Qu'est-ce qui est possible dans ce domaine ?

3-1 Les apports de l'analyse prospective

Les travaux d'analyse prospective conduisent à rejeter l'idée d'une régulation généralisée des flux de sortants du système éducatif. Personne ne croit qu'il soit possible de prévoir avec suffisamment de sûreté l'évolution de l'emploi global à moyen ou long terme. A

fortiori on ne peut pas prévoir l'évolution de l'emploi⁵ par profession ainsi que celle des modalités d'accès aux emplois d'une manière assez précise pour en tirer les indications nécessaires à la fixation des effectifs de diplômés de tel ou tel domaine de spécialité.

*“Les conditions d'évolution d'une économie de plus en plus internationalisée engendrent une forte incertitude sur l'évolution du niveau global de l'emploi, sur la place de la France dans la division internationale du travail, sur les conditions dans lesquelles interagiront mutations technologiques et contenus d'emploi, sur les déterminants des choix de localisations des activités. Dans ce contexte, il est irréaliste d'espérer que des prévisions chiffrées et détaillées à long terme des effectifs et des besoins de recrutement par professions puissent permettre la détermination de flux optima au sein du système de formation, initiale et continue.”*⁶.

Au niveau régional ou local, et toujours à moyen et long terme, les difficultés sont encore plus grandes.

En revanche il est possible de construire des scénarios d'évolution et d'établir ainsi un cadrage quantitatif global et par grandes catégories professionnelles et niveaux de diplômes. Les évolutions réelles s'inscriront dans ce cadre. Des travaux de ce genre sont couramment fait dans plusieurs pays. En France, comme aux États-Unis, ils constituent un instrument précieux de réflexion et peuvent aider à prendre certaines décisions. Mais il ne faut pas leur demander plus.

Au niveau régional et local, en France, les dernières années ont vu se mettre en place des Observatoires Régionaux de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (OREF) dont les travaux empiriques doivent permettre de mieux repérer les tendances, les contraintes, "les facteurs de changement et les risques de ruptures"⁷

Ainsi ni à l'échelle nationale, ni à celle de la région, on ne peut articuler l'enseignement supérieur et l'économie de manière à adapter précisément les flux de diplômés et les besoins de l'économie. Ce constat ne conduit pas pour autant à croire que rien n'est possible.

3-2 Le rôle d'une politique diversifiée d'information et de régulation

Au delà d'une projection macro-économique à moyen terme, une politique de régulation proche du marché du travail peut permettre d'améliorer le fonctionnement du système d'enseignement supérieur tout en préservant ses caractères essentiels, notamment l'ouverture et le libre choix des filières par les étudiants. Cette politique et ces actions de régulation portent sur deux principes, celui de la transférabilité des compétences et celui de la connaissance du marché du travail.

L'analyse de la transférabilité des compétences sort du cadre de ce rapport mais il faut en souligner les principaux aspects. Si toute formation universitaire donne une bonne capacité d'adaptation, quelles que soient les disciplines, les risques de déséquilibre sont réduits. Sans doute peu d'historiens de l'art ou de juristes deviendront des ingénieurs de production, mais si les formations supérieures de bon niveau donnent des aptitudes ayant un large éventail d'utilisation dans des domaines variés, principalement dans les activités tertiaires, les risques de déséquilibre sont réduits. Ceux qui soutiennent cette thèse insistent sur la diversité des débouchés finalement trouvés par les titulaires de certains diplômes. En raison de cette capacité d'adaptation l'université n'aurait pas à se préoccuper des débouchés professionnels des diplômés puisqu'il existerait une très grande variété de solutions individuelles.

⁵ Notamment les choix effectués par les employeurs entre les recrutements de diplômés débutants ou de personnes moins diplômées mais ayant une expérience plus longue.

⁶ “Prospective des métiers et des qualifications”. Rapport du groupe de travail présidé par Jacques Freyssinet. Commissariat Général du Plan, Paris, septembre 1991.

⁷ “Prospective des métiers et des qualifications”, op. cit.

La connaissance du marché du travail et de ses mécanismes ouvre un autre champ d'action. Les indications fournies par le marché, notamment les délais d'obtention d'un emploi, les variations de salaire à l'embauche, les prises d'emplois précaires ou déqualifiés, sont des éléments essentiels de connaissance des tendances longues et des variations plus conjoncturelles. Dans certaines filières, cette connaissance peut être utilisée par les responsables, notamment dans les universités, pour moduler les flux d'étudiants admis dans telle ou telle filière. Pour les filières ouvertes de premier ou de deuxième cycle, l'amélioration de l'information permettrait de mieux orienter et d'éclairer davantage les choix des étudiants.

Cette bonne connaissance du marché du travail va devenir de plus en plus nécessaire dans la mesure où les flux de diplômés augmentent et où les déséquilibres risquent de porter sur un nombre plus important de diplômés. L'ampleur des réorientations spontanées des étudiants entre les différentes filières s'est accrue ces dernières années. Ce mouvement est généralement interprété comme l'expression du désir de choisir les filières professionnellement les plus sûres. Il est naturellement exclu qu'une politique de régulation puisse, année après année, déterminer le nombre de diplômés qui doivent être formés dans chaque filière. Mais une bonne connaissance du marché du travail, de ses tendances, des conditions d'insertion des diplômés et des raisons pour lesquelles des disparités existent, se maintiennent ou évoluent, contribuerait efficacement à la politique vis-à-vis de l'enseignement supérieur. Une meilleure connaissance aiderait à une meilleure orientation et réduirait probablement les engouements infondés qui posent des problèmes insolubles aux universités et à l'autorité de tutelle. On ne peut pas admettre, par exemple, que de brusques changements d'orientation d'une filière vers une autre commandent les créations de postes dans les différentes disciplines et les différentes universités.

Le choix n'est pas entre l'ignorance et la planification rigide. Il s'agit de connaître le devenir des diplômés tel qu'il résulte de tous les choix effectués par les étudiants et par les employeurs publics et privés, en un mot par le marché. Cette connaissance est nécessaire pour améliorer le fonctionnement du marché en le rendant plus transparent.

Il n'y a donc pas de contradiction entre la conviction qu'il n'est pas possible de prévoir à moyen terme les besoins de l'économie et la volonté de connaître le devenir des diplômés pour faire réagir dans les meilleures conditions possibles les établissements d'enseignement supérieur, les étudiants et les autorités de tutelle. Dans le premier cas, la prévision des besoins de l'économie est intégrée à une démarche volontariste : l'enseignement supérieur doit répondre aux besoins des employeurs privés et publics comme le fait n'importe quel fournisseur de produits ou services et seule l'impossibilité de déterminer ces besoins de l'économie avec assez de sûreté empêche de réguler les flux de diplômés. Dans le second cas, la connaissance du devenir effectif ne préjuge pas des besoins de l'économie. L'objectif est de réunir des informations pertinentes sur le marché du travail, les tendances qui s'y manifestent et les raisons pour lesquelles certains ajustements se réalisent. C'est ensuite aux intéressés d'en tirer les conclusions et les conséquences qu'ils désirent et, en ce qui concerne les universités, dans le cadre de leur mission de service public.

II - Les universités face au devenir de leurs diplômés

Les préoccupations relatives au devenir des étudiants sont présentes dans toutes les universités, mais de manière très inégale. On constate aussi que ces préoccupations se renforcent et que les dispositifs mis en place pour répondre à ce besoin s'étoffent, notamment à la suite de la politique contractuelle qui a favorisé la création d'observatoires de la vie étudiante dont sont maintenant dotées environ la moitié des universités.

Sous le terme de "devenir des étudiants", les universités englobent fréquemment trois phénomènes liés mais distincts :

- celui de l'orientation après le baccalauréat ou après l'inscription à l'université,
- celui du parcours à l'université, des réorientations, de la durée des études et des conditions de la réussite. En particulier d'où viennent les différences dans les taux de réussite selon les filières de formation en 1er et 2ème cycles ? Quelle est la part des effets pédagogiques et celle des caractéristiques individuelles (origine scolaire, etc.) ?
- celui du devenir professionnel des sortants aux différents niveaux de diplôme, y compris les sortants sans diplôme supérieur au baccalauréat.

Le Comité National d'Évaluation a décidé de porter spécialement son attention sur le devenir professionnel des diplômés mais il est évident que les problèmes sont liés et que les universités ont raison de ne pas les séparer entièrement. L'examen des rapports d'évaluation, les entretiens avec des présidents d'université et les discussions au sein du groupe de travail et du Comité, conduisent à présenter d'abord les aspects divers que prennent les préoccupations relatives au devenir professionnel des diplômés à l'intérieur des universités. Ces constats ont conduit à une analyse des missions des universités en matière de formation, ce qui éclaire les difficultés que rencontre toute politique intégrant les préoccupations relatives au devenir des diplômés.

1 - La mission des universités et l'intérêt pour le devenir professionnel des étudiants

Le clivage essentiel est celui qui sépare les filières ouvertes et les filières à numerus clausus en 2ème et 3ème cycles (en principe d'ailleurs toutes les filières de 3ème cycle ont des effectifs limités). Ce clivage recoupe en grande partie la distinction entre les filières générales et les filières professionnalisées, mais pas complètement. La limitation du nombre de diplômés (numerus clausus à la sortie) ne peut se justifier en effet que par des raisons pédagogiques (l'impossibilité de former davantage d'étudiants compte tenu des moyens disponibles) ou en prenant en compte les débouchés professionnels. Il est probable que dans certaines disciplines les deux motifs se renforcent : le coût de la formation justifie une limitation du nombre de diplômés en fonction des débouchés assurés. De plus, l'image des filières professionnalisées serait altérée si les conditions d'emploi des diplômés se détérioraient trop nettement. Pour tous ces motifs, le besoin latent d'information sur le devenir professionnel est très fort dans les filières à numerus clausus mais il ne se traduit pas toujours par une demande explicite et publique. Il suffit souvent que les responsables sachent ce qu'ils ont besoin de savoir, de manière quasi intuitive.

Dans les filières ouvertes, c'est-à-dire dans la plupart des premiers cycles et dans les seconds cycles généraux, les étudiants s'inscrivent librement (en fonction de leur DEUG pour les seconds cycles) selon leurs goûts, leurs capacités, avec l'intention d'utiliser leur formation, directement ou indirectement, dans leur future vie professionnelle qui n'est pas toujours bien

définie à ce stade de leurs études. Par définition, il est exclu que les responsables de filières ou le Président de l'université limitent fortement les inscriptions et le nombre de diplômés de ces filières ouvertes, sauf si les capacités d'accueil sont réputées insuffisantes.

Par ailleurs les enseignants estiment, dans leur grande majorité, que l'une des missions fondamentales de l'université est de faire progresser et de transmettre le savoir. Cette mission fortement intériorisée a trois conséquences pour l'analyse du problème posé :

- elle est l'un des fondements du découpage du savoir en disciplines, ce qui conduit aux filières générales ou fondamentales (elles peuvent être spécialisées dans une partie du domaine de la discipline) mais qui n'est pas favorable aux architectures plus composites que l'on trouve dans les filières dites professionnalisées. Par conséquent, le besoin d'information sur le devenir professionnel est faible ou inexistant. Il n'est pas nécessaire de s'entendre avec les milieux professionnels sur le contenu souhaitable des filières puisque ce contenu est défini à l'aide d'un référentiel purement scientifique ;

- elle éclaire la conception dominante d'après laquelle la formation a pour but d'apprendre à apprendre ;

- enfin, cette mission de transmission du savoir justifie l'ouverture : l'université doit dispenser le savoir à tous ceux qui le désirent et en ont les capacités. Cela s'oppose à un *numerus clausus* généralisé en fonction des besoins de l'économie.

Ainsi, les deux caractères, libre inscription des étudiants et mission fondamentale des universités, se confortent, et, d'une façon qui n'est paradoxale qu'en apparence, réduisent la pression sur la demande d'information relative au devenir professionnel. En effet, cette information ne peut pas être un préalable à l'action en vue de réguler les flux ou de modifier substantiellement le contenu des filières fondamentales. La connaissance du devenir des diplômés dans cette perspective peut servir à informer les étudiants et c'est pourquoi les SCUIO réclament ces informations.

Mais les responsables des filières générales ouvertes ne peuvent pas à la fois maintenir le principe selon lequel leur mission est de transmettre le savoir à tous et accepter une régulation directe par les débouchés présumés.

Ainsi deux forces sont présentes aujourd'hui dans les universités. La première est celle de la professionnalisation, qui gagne du terrain dans les disciplines scientifiques, juridiques, économiques et de gestion en particulier. Elle conduit, soit à s'adapter expressément à des besoins, c'est-à-dire à construire la formation à partir d'un référentiel d'emplois comme c'est le cas dans les Écoles d'ingénieurs ou de gestion, soit à spécialiser suffisamment des formations disciplinaires de second et surtout de troisième cycles pour que les diplômés répondent effectivement à une demande des entreprises.

La seconde force est celle qui domine dans les formations ouvertes ou dans quelques formations de troisième cycle dont les débouchés ne sont pas très apparents. On trouve ici deux types de justification : la première consiste à dire que la liberté d'inscription en premier cycle entraîne une augmentation des flux en second et troisième cycles, que l'université n'ayant pas le contrôle des flux ne peut être tenue pour responsable du devenir professionnel des étudiants qui ont choisi de s'inscrire, faute de pouvoir aller ailleurs quelquefois. La seconde justification est davantage fondée sur l'utilité potentielle d'une bonne formation quel qu'en soit le contenu. L'université en somme, par l'intermédiaire des formations disciplinaires ou quelquefois pluridisciplinaires, donnerait aux diplômés une capacité d'adaptation qu'ils pourront utiliser dans des domaines très divers. Ce n'est pas à l'université de leur indiquer comment ils pourront faire fructifier leurs acquis. Tout au plus sera-t-il souhaitable de faire quelques enquêtes sur le devenir professionnel, précisément dans l'espoir de montrer que la formation qui a été donnée a bien permis d'occuper des emplois très divers, au besoin après une formation complémentaire professionnalisante.

Dans la plupart des universités pluridisciplinaires, les deux forces coexistent et cela ne conduit pas à accorder une large place aux préoccupations relatives au devenir des diplômés, du moins dans les instances centrales de l'université. En effet, les responsables des filières professionnalisées établissent eux-mêmes les liens qui leur sont nécessaires avec les milieux professionnels. Ils n'ont pas besoin d'y être incités par le Président de l'université. Et de l'autre côté, les responsables des filières générales et ouvertes ne voient pas à quoi pourrait leur servir une information solide sur le devenir des diplômés puisqu'ils estiment ne pas pouvoir agir sur les flux de diplômés et qu'ils ne tiennent pas à beaucoup modifier le contenu des filières, axées sur les disciplines.

On touche là aux raisons pour lesquelles les universités associent le devenir professionnel des diplômés, les parcours pour arriver aux diplômes et l'orientation à l'entrée : si, dans les filières ouvertes, les enseignants ne veulent pas être tenus pour responsables de l'insertion professionnelle des diplômés et s'ils insistent sur le fait que leur mission est de donner une formation à ceux qui la demandent, ils se trouvent par là même conduits à accepter davantage de responsabilité à l'égard des échecs, des sorties sans diplôme, des parcours trop étirés dans le temps. Cette responsabilité a d'ailleurs l'avantage de légitimer les demandes de moyens supplémentaires car la plupart des universités semblent considérer que les taux de réussite sont positivement liés à l'importance de l'encadrement.

Ainsi, les deux forces, les deux tendances peuvent-elles coexister sans difficulté majeure dans une université. On observe même de nombreux cas où les deux types de filières, ouvertes et fermées, s'articulent, l'existence de filières ouvertes permettant celle des filières fermées, notamment lorsque des filières professionnalisées de second cycle (maîtrises de sciences et techniques par exemple) recrutent leurs étudiants parmi les titulaires d'un DEUG ouvert. Ceux qui n'accèdent pas à ces formations fermées se retrouvent dans les licences et maîtrises ouvertes qui assurent ainsi la régulation du système.

2 - Qui se préoccupe du devenir des diplômés ?

2-1 - Dans les universités

Les présidents des universités

Au niveau de la Présidence de l'université, la conduite d'une politique d'établissement est essentielle. Tous les présidents acceptent l'idée que l'université doit se préoccuper du devenir des diplômés ou même de tous les étudiants qui s'inscrivent. Mais certains ne vont guère plus loin tout en soutenant les initiatives et les efforts qui ont été évoqués plus haut. D'autres s'engagent dans une politique plus active. Jusqu'à présent cependant, le Comité n'a pas trouvé d'université au sens ordinaire du terme (sauf Compiègne et les Instituts Nationaux Polytechniques) qui ait véritablement centré sa politique sur le devenir professionnel des diplômés et qui agisse en conséquence. Les propos recueillis lors des auditions du groupe de travail sont très contrastés.

- Oui , il faut s'y intéresser :

"L'université doit avoir une vision sur les débouchés de ses étudiants même si la mission de l'université c'est d'abord la formation. Mais on reçoit des crédits de la Nation. Donc, il faut justifier le résultat. "

"Je le vois pour l'usage de l'université elle-même, pour savoir l'efficacité des formations de l'université, pour savoir s'il y a une correspondance entre Emploi et Formation."

- Non, ce n'est pas indispensable :

"Pour impliquer une université dans le montage d'un dispositif il faut qu'elle ait le sentiment d'un retour. Pour les enquêtes d'insertion professionnelle, la capacité d'action pour en tenir compte à court terme est très faible. On a l'impression d'une information inutilisable à court terme sur la vie quotidienne d'un établissement. Ca ne permet pas d'infléchir le pilotage de l'établissement."

- Des positions plus nuancées et légèrement dubitatives :

"Les universités doivent-elles connaître le devenir de leurs étudiants? La réponse n'est pas évidente. Les universités américaines par exemple ne se préoccupent pas en tant que tel du devenir professionnel de leurs élèves. Elles sont bien informées par leurs associations d'anciens élèves."

On pourrait cependant ajouter que les universités américaines font aussi face à d'autres modes d'évaluation par le marché (coût des formations qu'elles offrent) ou par des instances extérieures qui évaluent le rendement des formations par les salaires.

"Ces dernières années, les présidents d'université admettent bien qu'on forme des étudiants pour des emplois. Ceci est bien intégré par tout le monde. Mais le fait culturel de l'université demeure, il y a un droit à la formation."

Tous les responsables universitaires (mais ceci vaut hors de l'université) utilisent leur connaissance et compréhension du passé et du présent pour prendre des décisions engageant le futur. Ils ont besoin d'éléments de prospective. Les enquêtes sur le devenir des étudiants font (ou devraient faire) partie des éléments nécessaires. Mais leurs résultats sont très rarement situés dans un cadre de compréhension et d'interprétation qui permette aux responsables universitaires ou régionaux de s'en saisir. Un président d'une importante université scientifique déclare par exemple : *"On aurait besoin d'une formation des présidents d'université et des professeurs à la connaissance du marché du travail et à la manière de la prendre en compte dans une politique de l'université."*

Les difficultés de communication entre partenaires cachent une grande difficulté à modéliser le marché du travail. Ceci permet de comprendre pourquoi la mise en oeuvre d'enquêtes relève chez certains d'une fuite en avant. Comme le déclare un président d'université : *"Il y a une énorme difficulté de modélisation du marché du travail ! On ne sait pas faire, quand on a quelque chose comme un modèle, il est déjà périmé. C'est pourquoi l'on veut toujours des enquêtes en temps réel."*

La demande de matériaux pour faire un travail prospectif utile à la conduite d'une politique universitaire se fait parfois modeste mais instante : *"Ce qui nous intéresse, c'est d'avoir des évolutions qualitatives. Une profession, mais aussi l'université, peuvent émettre des jugements sur l'évolution possible d'un secteur."*

En ce sens, les travaux qui ont entouré la Rencontre nationale des formations supérieures et de l'emploi de 1991 ont eu un rôle pédagogique certain. Mais il manque le minimum de suivi ou d'organisation pour permettre à ce type d'action de se poursuivre. Cette situation conduit quelques présidents d'université à rêver : *"Je voudrais créer un observatoire prospectif de l'emploi. On ne veut pas chiffrer le nombre d'emplois offerts, ceci n'a pas d'intérêt. Il faudrait dégager des tendances à moyen terme sur l'évolution du marché de l'emploi. Les instruments actuels n'ont de sens que si l'on peut piloter nos flux. Il faudrait un observatoire de ce type au niveau national ou régional. J'ai fait cette proposition dans plusieurs instances, mais je sens beaucoup de réserve. Mon observatoire prospectif doit donner à l'étudiant des informations sur les lendemains pour l'aider à prendre sa décision."*

Pour l'heure, l'activité prospective reste empirique et réaliste : *"Pour l'instant, on exerce notre réflexion prospective par secteur. Aujourd'hui c'est sur le domaine de la Gestion. Le travail principal consiste en discussions avec les milieux professionnels. C'est là-dessus que l'on va asseoir la prise en compte des nouvelles fonctions"*.

Les Services Communs Universitaires d'Information et Orientation (SCUIO)

A peu près partout les SCUIO demandent des informations aussi bien sur les parcours d'études que sur les débouchés professionnels afin de pouvoir renseigner les étudiants. C'est pourquoi certains SCUIO lancent des enquêtes ou poussent à la création d'observatoires des cursus et de l'insertion professionnelle.

Les missions confiées aux SCUIO se sont profondément transformées au cours des années 1980. La connaissance de l'insertion professionnelle a pris une part croissante dans leur mission sans qu'on ait bien mesuré l'implication sur les moyens nécessaires en terme de compétence en particulier.

La réalisation d'enquêtes sur le devenir professionnel des étudiants titulaires d'une maîtrise ou d'un DESS est très fréquente dans un grand nombre d'universités depuis le début des années 70. Leur grande diversité d'organisation, la faiblesse de leur méthodologie ou de leur exploitation ont rendu difficile l'établissement de conclusions sur l'efficacité de ces nouvelles filières de formation en matière d'insertion professionnelle. On aurait tort cependant de les rejeter en bloc, car une lecture de leur ensemble fournit une image intéressante de l'emploi et du chômage des étudiants, de leur statut, de leur rémunération, de leur mobilité géographique ...

Cette situation provient de la position longtemps inconfortable qu'ont occupée les cellules d'information et d'orientation universitaire. Elle résulte de l'évolution même de la mission des universités au cours des années 1970 et 1980 et de leur ouverture progressive sur les entreprises. Cantonnés officiellement dans la seule activité d'information des étudiants sur les études universitaires, beaucoup de SCUIO avaient engrangé dès les années 70 de nombreuses informations sur les emplois et le marché du travail régional ou national. Les enquêtes citées faisaient partie des outils de recueil d'information. Mais par manque de compétence propre et une certaine difficulté à concevoir les outils techniques, elles ont utilisé comme modèle de référence les enquêtes d'insertion professionnelle conçues par des équipes universitaires ou du CNRS à des fins de recherche. Il en a résulté la prolifération d'enquêtes quantitatives dont les résultats étaient peu opératoires pour les conseillers et documentalistes chargés d'informer les étudiants. On est très loin du modèle empirique anglais où le dispositif d'enquête annuelle auprès des sortants des universités (*first destination survey*) est d'abord conçu comme un système de recueil d'information sur les emplois et les entreprises qui recrutent, et non comme un outil de connaissance du fonctionnement du marché du travail. Cette dernière activité a toujours été en France (et aurait dû rester) l'apanage des équipes de recherche universitaire et d'instances comme le CEREQ.

L'extension au milieu des années 80 de la mission des SCUIO à celle de l'information professionnelle des étudiants et à l'établissement d'un bilan annuel sur l'insertion professionnelle n'a fait que reconnaître à posteriori ce mouvement mais sans en tirer les conséquences.

Aucun décret n'a jamais transformé le profil d'un(e) documentaliste ou conseiller d'orientation en un ingénieur d'études statistiques et socio-économiques.

La mise en place de systèmes d'information sur le devenir des étudiants se heurte à un ensemble de difficultés qui se traduit par une grande déperdition d'énergie, de nombreuses frustrations, des incompréhensions fréquentes entre les acteurs.

"Il faut que les universités prennent conscience de la nécessité d'informer leurs étudiants, donc d'avoir un SCUIO qui corresponde à la politique de l'établissement. Or ce n'est pas acquis partout. Il y a des SCUIO qui ne sont pas portés par leur établissement. D'où beaucoup d'initiatives et de bonne volonté qui pallient l'insuffisance de prise de conscience de l'établissement. Or les enquêtes d'insertion sont lourdes. Elles demandent du travail aux services de scolarité qui sont déjà eux-mêmes surchargés et donc très réticents. "(un président d'université).

On peut se demander si la réalisation d'un certain nombre d'enquêtes d'insertion professionnelle n'est pas une fuite en avant, le résultat d'un compromis entre les besoins d'information réels des SCUIO, le besoin d'avoir l'aval de la présidence des universités et l'impossibilité d'investir dans la connaissance des entreprises et du travail effectué par les diplômés.

"Les SCUIO consacrent un temps fou à travailler sur l'insertion professionnelle, je reçois beaucoup de résultats d'enquêtes. La majorité n'est pas intéressante ! On s'intéresse au statut, au salaire et à la durée de la recherche d'emploi, or cela on le sait par le CEREQ ou l'APEC. Mais on ne s'intéresse pas aux profils de poste, à la relation entre les études et les emplois, au contenu des emplois".

Les enquêtes d'insertion professionnelle présentent en principe l'avantage de se prêter à la construction d'indicateurs de performance sur le marché du travail. Elles ne permettent en rien de mesurer l'effort fait par une université pour l'insertion professionnelle de ses étudiants.

Les responsables des filières professionnalisées

Les responsables des filières professionnalisées avec *numerus clausus* sont généralement attentifs au devenir professionnel des diplômés, tout en laissant souvent aux associations d'élèves et d'anciens élèves le soin de faire les enquêtes nécessaires qui aboutissent quelquefois à la publication d'annuaires. Mais la préoccupation du devenir commence en amont de la sortie des diplômés. Elle se traduit par les liens établis avec les milieux professionnels.

Le cas des DEA, notamment en sciences exactes, et de certains DESS est encore différent. Il s'agit souvent d'effectifs très réduits, d'étudiants qui vont jusqu'à la thèse de doctorat (pour les DEA) dont l'attractivité, pour les étudiants ne peut se maintenir que si l'insertion professionnelle paraît satisfaisante (avec cependant quelques exceptions dans les disciplines où la rareté des débouchés ne semble pas rebuter les étudiants). Dans ces DEA ou DESS les responsables ont une connaissance empirique et inégale du devenir professionnel de leur étudiants.

"Un enseignant en DESS d'informatique appliquée a réuni ses 150 anciens élèves pour le dixième anniversaire du DESS. Par un échange régulier avec eux, il sait pratiquement ce qu'ont fait ces 150 personnes. Du coup il connaît l'évolution des métiers de ses étudiants."

"J'étais récemment en DESS de génie cellulaire avec un groupe d'étudiants. Je les faisais travailler sur la technique de l'exposé, la projection, la présentation. Ces étudiants sont en DESS sans avoir jamais mis les pieds dans une entreprise ou un laboratoire ! Ils n'avaient jamais touché à un ordinateur ! Si leurs enseignants gardaient le contact avec les anciens, ils sauraient ce dont les étudiants ont besoin pour démarrer dans la vie."

Un certain nombre d'enseignants soulignent la nécessité de garder un contact direct avec les anciens élèves. Ceci est pour eux un outil efficace de connaissance sur le devenir des étudiants et le déroulement de leurs activités professionnelles, toutes choses nécessaires pour faire évoluer les filières de formation.

"Je reprends l'image de l'annuaire. Ce qui m'intéresse, c'est ce que m'ont dit mes étudiants d'AES, 2 ans après la sortie et non immédiatement. Ils disent qu'ils en ont "bavé" à la fac, mais ils estiment être les meilleurs après, parce qu'ils ont une grande capacité d'adaptation. Ils sont complexés au départ face à des juristes, mais les AES sont mieux adaptés à la combinaison d'approches différentes. Dans la pratique de la vie professionnelle les AES disent leur aptitude à maîtriser les éléments larges d'une situation donnée. C'est pourquoi le seul outil utile, c'est un suivi de l'itinéraire de ceux qui sont sortis, au sens d'un annuaire des diplômés. Ce n'est pas une enquête dont j'ai besoin. Dans nos rencontres avec des entreprises, nous n'avons jamais réussi à avoir des diagnostics. Nous avons eu une vraie information par les jeunes sur le terrain. Donc c'est par un réseau d'information en partant des jeunes eux-mêmes que l'on sait comment cela se passe dans l'emploi. Ma demande c'est d'avoir des ressources universitaires avec une cellule de suivi des diplômés, savoir où ils vont, où ils sont, en

perdre de vue le moins possible, avoir un annuaire, avoir un coin de l'université où ces anciens puissent revenir, montrer à nos étudiants qu'ils ne sont pas encore partis."

L'accent mis sur ces trois foyers de préoccupation ne doit pas amener à conclure que le reste de l'université s'en désintéresse. Mais les préoccupations ne sont pas les mêmes.

2-2- Les rapports entre les universités et les autorités publiques

Les autorités de tutelle

La conduite de toute politique universitaire requiert un ensemble conséquent d'informations sur le fonctionnement des universités, leurs relations avec l'environnement économique et social, le développement de la recherche, etc.

La connaissance du devenir des étudiants constitue un élément indispensable dans la préparation de l'information et de l'orientation des étudiants, l'étude des besoins d'extension des filières de formation, la conduite à mener en matière d'habilitation des diplômés. Cette préoccupation est ancienne. Elle a marqué l'évolution des missions confiées aux SCUIO.

Mais cette préoccupation très légitime des autorités de tutelle ne s'appuie pas toujours sur une analyse réaliste du possible et du souhaitable. Relevons quelques réactions significatives :

- la croyance encore bien enracinée qu'il est possible de prévoir avec précision les besoins de l'économie :

"On veut savoir ce que deviennent les diplômés, pour faire une adéquation formation-emploi et qu'il n'y ait pas de chômage. "

- la conviction que l'information doit toujours être récente :

"On voit beaucoup de choses faites, mais on n'arrive pas à exploiter ce qu'on nous donne. Les résultats sont toujours trop vieux, or tout a changé aujourd'hui."

Un examen même rapide des principales réformes universitaires depuis trente ans (les filières professionnalisées, la réorganisation des cycles universitaires, etc.) montre qu'en matière de formation universitaire les effets réels mettent cinq à dix ans pour se manifester. Raison de plus pour engranger une information régulière sur le devenir des étudiants et disposer de grilles d'analyse et d'interprétation des évolutions observées;

- une confiance sans nul doute excessive dans la rétroaction entre l'information sur le marché du travail et l'orientation dans l'enseignement secondaire :

"On veut exploiter très vite les résultats sur des questions précises. Ces données doivent nous permettre de mieux orienter les élèves et ceci dès la classe de seconde."

Les collectivités territoriales

L'enseignement supérieur universitaire ne relève pas directement de la compétence des régions. Cependant, depuis quelques années, avec en particulier la tenue des assises "Université 2000", leur implication dans l'évolution de l'offre de formation supérieure devient de plus en plus importante. L'élaboration des "schémas post baccalauréat" a entraîné un besoin d'informations nouvelles détenues par une pluralité d'acteurs locaux pas toujours enclins à collaborer spontanément.

Une question intéresse l'ensemble des universités d'une région, son rectorat et son conseil régional : comment s'orientent les bacheliers après l'obtention du baccalauréat, vers quels établissements se dirigent-ils et pourquoi? Le fort développement du nombre de bacheliers en période récente crée des problèmes bien connus d'accueil des jeunes dans les établissements d'enseignement supérieur. C'est tout autant un problème quantitatif (avoir assez des sièges) que qualitatif : quelles filières de formation ouvrir, dans quelles spécialités, pour conduire à quel niveau et quel type de diplômes ? Les régions ont joué ici un rôle de catalyseur et d'initiateur d'enquêtes nouvelles sur les poursuites d'études post baccalauréat

"Le Conseil Régional avait confié en 87-89 une étude sur la carte régionale des formations pour tenir compte de la croissance des flux d'élèves. Ce travail nous a permis de nous situer par rapport au niveau national. Cela nous a permis de bien connaître le devenir des bacheliers de 1987 à des niveaux fins, ce qui est très utile pour prévoir les implantations. Nous avons réalisé cette enquête avec le rectorat. Ceci nous a amenés à penser l'enseignement post-baccalauréat comme un tout."(Un responsable de SCUIO).

La connaissance du devenir des diplômés intéresse aussi beaucoup les régions pour l'élaboration d'une politique de développement économique. Un nombre croissant de régions utilisent déjà l'information sur les conditions d'insertion professionnelle des jeunes scolaires ou apprentis. Mais toutes les régions n'ont pas encore pris conscience qu'avec le changement de niveau de formation on change aussi d'échelle de mobilité. Les jeunes scolaires s'insèrent au niveau d'un bassin d'emploi, ou au mieux d'un département. Les diplômés de l'enseignement supérieur ont des zones d'insertion beaucoup plus vastes, surtout en ce qui concerne les formations scientifiques. Les dangers d'une extension désordonnée d'une offre de formation post baccalauréat sont aujourd'hui assez dénoncés pour qu'on puisse seulement souligner ici l'urgence de la diffusion d'analyses solides sur le fonctionnement du marché du travail local des diplômés. Quelques villes viennent de découvrir que l'IUT construit à grand frais reçoit la majorité de ses entrants en provenance de toutes les autres régions et que les diplômés vont exercer ailleurs leur compétence. Elles ont un peu trop vite cru que la formation crée l'emploi.

3 - Les difficultés de mise en oeuvre d'une politique d'information sur les débouchés professionnels

Pour bâtir une telle politique il faut surmonter plusieurs difficultés.

3-1 L'information produite par les enquêtes dérange

On ne saurait trop insister sur les difficultés de mise en place de tout dispositif d'information sur le fonctionnement d'une institution et sur le devenir des étudiants en particulier. Il y faut du temps et de la continuité.

Ce travail dérange les services de l'université qui sont à la base de la logistique de lancement des études ou enquêtes (services de scolarité ou informatique en particulier) : *"Il a fallu du temps pour convaincre les services, pour qu'ils évoluent et sentent bien qu'il fallait s'y mettre parce que c'était quelque chose qui allait durer, qu'il ne s'agissait pas d'une action ponctuelle. Ceci a même contribué à remettre en question l'activité professionnelle de certaines personnes." (Un président d'université).*

De nombreuses incompréhensions, qui émergent entre les régions qui commanditent des études et les universités qui les réalisent, proviennent d'une difficulté à formuler correctement les questions que l'on se pose. Un responsable de la formation dans un conseil régional déclare : *"Il n'y a pas un vrai partenariat, d'où une difficulté du dialogue et dans la manière de poser les questions. On a un vrai problème d'usage de ces outils. On est actuellement dans une région où beaucoup d'élus n'estiment pas nécessaire de poursuivre le plan "Université 2000". Ces études ont un peu aidé les élus à comprendre qu'un diplôme n'égale pas tout à fait un emploi."*

3-2 Les informations recueillies peuvent mettre en cause certaines idées reçues

Elles dérangent les enseignants car les résultats leur renvoient des images qu'ils sont peu enclins à admettre au départ, par exemple : *"L'importance des taux de poursuite d'études après les IUT a été très mal reçue par les enseignants. D'où une contestation des résultats qui oblige à beaucoup de rigueur dans la démarche. Si les résultats présentés sont vrais, cela bouge une certaine image qu'on a de l'établissement. Au début, des UFR ont refait leurs propres enquêtes pour comparer les résultats. On a à construire la confiance. On a à construire des outils utiles aujourd'hui pour les responsables de filières."*(Un président d'université).

"Quand on démarre une filière, on n'a pas encore de résultats antérieurs pour comparer. En LEA, le responsable n'était pas d'accord avec nos résultats. On a eu du mal à le convaincre car les résultats de sa filière n'étaient pas meilleurs que ceux des autres filières non sélectives à l'entrée, contrairement à l'image qu'il s'en faisait."

Pour la même raison, les résultats dérangent les responsables universitaires qui souhaiteraient ne pas voir trop diffuser les résultats de leur propre université pour éviter la confrontation avec les autres universités.

"Au début, les résultats étaient donnés à chaque université séparément. Mais maintenant, les résultats vont être donnés globalement et par université à tous. La conférence régionale des présidents en a décidé dans ce sens."(Un président d'université).

"Dans notre région, les universités préféraient faire leurs propres enquêtes pour s'en servir de moyen de publicité."(Un président d'université).

Les difficultés ne sont pas moindres avec les autres interlocuteurs régionaux ou nationaux.

"On a aussi des difficultés internes et de rapport entre les élus. Il faut réussir à ce que les élus s'approprient ce projet. Après il vont le vendre. Mais il faut les aider à comprendre. Le gros problème est celui de l'évolution des mentalités, avec tout ce qu'il y a de clivage, ou de barrières idéologiques."(Un responsable administratif dans un conseil régional).

"On n'a pas assez souligné le rôle essentiel des élus locaux qui prennent des décisions sur des sujets où ils ne sont pas très compétents. Les élus locaux disent facilement que si l'on crée une formation, on crée des emplois ! Il y a un problème !"

3-3 Cette activité n'est pas reconnue

Les missions nouvelles des universités se sont progressivement précisées depuis 1968. La gestion de la carrière des enseignants chercheurs n'a jamais été modifiée en fonction de ces missions. La carrière dépend toujours de la qualité de la recherche fondamentale des jeunes chercheurs et des publications qu'ils effectuent dans des revues internationales d'un niveau reconnu par leurs pairs. Les nécessités liées à cet investissement entrent en conflit avec le besoin qu'il y aurait de consacrer un temps important au suivi des étudiants et de tout ce qui touche à leur devenir professionnel. Les aménagements progressifs ou les réformes des Commissions Universitaires n'ont jamais modifié ce mode de fonctionnement sur le fond. Cette contradiction est douloureusement vécue par un grand nombre d'enseignants chercheurs.

"Il y a un problème qui pèse sur les enseignants, ils ont l'impression que tout ce qu'il font vis à vis des étudiants leur sera compté négativement dans leur carrière. Je connais des personnes qui ont eu en effet à en pâtir, même si on reconnaît l'intérêt de ce qu'ils font. Une professeur de biologie consacrait tous ses samedis matins à s'occuper des étudiants. Un jour elle postule elle-même à un poste de professeur, elle rencontre dans le jury le père d'une élève qu'elle a aidée. Elle a été refusée. Ce père est venu lui expliquer qu'elle faisait trop de choses pour les étudiants et que cela ne pouvait que nuire à sa recherche !"

"On ne peut pas demander au SCUIO de décharger les enseignants de cette mission de mise en perspective de leurs enseignements et d'une activité professionnelle. L'année dernière, j'animais un séminaire avec des enseignants d'AES sur l'accès à l'emploi. J'ai demandé qu'ils me parlent de l'insertion professionnelle de l'un de leurs diplômés. Sur 10 personnes, une seule a été capable de répondre à cette question ! L'insertion professionnelle n'existe pas pour eux. A l'inverse, j'ai fait moi-même des études de droit : un professeur de droit du travail nous a dit à la fin d'un cours : "je suis appelé en consultation chez le directeur des offices d'HLM au sujet du recouvrement des impayés de la part des locataires. J'ai quatre places dans ma voiture, si quatre étudiants veulent venir, qu'ils viennent". J'y suis allé. Un professeur de droit pénal nous disait: " Pour découvrir le métier, faites-vous d'abord visiteur de prison" Ceci étant, ce ne sont pas tous les étudiants qui saisissent ces occasions. En tous cas tous les enseignants devraient être formés pour cela ! Tous. Il faut qu'il y ait un déclic. On n'a pas trouvé aujourd'hui le point sensible qui aiderait les enseignants à bouger."

En définitive l'engagement des présidents est nécessaire pour dépasser ces difficultés :

"Il a fallu la volonté des présidents d'université. Ils ont du y mettre leur poids politique pour que cela passe."(Un président d'université).

4 - Des problèmes nouveaux pour les universités

4-1 L'ouverture internationale

L'échange régulier d'étudiants entre les universités françaises et étrangères est devenu une réalité au cours des années 1980. Pratique courante dans les écoles d'ingénieurs et de commerce, elle s'est étendue progressivement aux campus universitaires. Désormais avec les programmes européens (ERASMUS, etc.) un étudiant peut commencer un deuxième cycle en France, le poursuivre en Allemagne ou au Royaume-Uni et revenir achever son troisième cycle dans son université d'origine. On ne connaît pas encore les effets que cette pratique nouvelle va induire sur les comportements professionnels. Encore faudra-t-il se doter des moyens de les étudier et de mesurer leur impact sur la mobilité géographique et professionnelle en début de vie active et en cours de carrière.

Par ailleurs quels vont être les effets réels de la reconnaissance européenne des diplômes d'enseignement supérieur sur cette mobilité ? On pense aujourd'hui aux effets négatifs sur la carrière à l'étranger des ingénieurs français. Que va-t-il en être des autres étudiants qui relèvent d'autres catégories d'emplois ?

4-2 La présence et le développement de publics en formation post-initiale ou continue

On ne parle pas ici du développement de la formation continue payante qui a pris son essor dans les universités au cours des années 1980. Mais se trouve présent dans les amphithéâtres et les salles de cours un public nombreux d'étudiants dont l'âge suffit à montrer qu'ils ne sont plus en formation initiale. En 1992-1993, plus de 120 000 étudiants de nationalité française suivaient un cycle de cours très au delà de l'âge normal (dont les deux-tiers en lettres et sciences humaines). Ceci représente près de 13% des étudiants de nationalité française inscrits en droit, économie, lettres et sciences humaines, et sciences⁸. Ce phénomène est déjà ancien et recouvre plusieurs situations : prolongation d'études liée à la préparation de concours, engagement dans des doubles cursus et surtout formation continue à titre personnel en dehors des plans de formation des entreprises. On ne sait aujourd'hui presque rien sur le parcours professionnel et les attentes en matière de formation de ces étudiants.

⁸ . On dénombre en 1992/1993, 42000 étudiants de plus de 24 ans en premier cycle, 51000 de plus de 27 ans en deuxième cycle, et 25000 étudiants de plus de 30 ans en troisième cycle.

Source : Tableaux statistiques des étudiants inscrits dans les établissements universitaires - 1992-1993- DEP 5/ Juillet 1993, TS 6202 (voir tableau en annexe).

III - Un dispositif complexe d'enquêtes et de circulation de l'information

Il est très coûteux de réunir des informations et il serait très dommageable de consentir des efforts inutiles parce que le résultat ne serait pas pertinent ou peu fiable. De même serait-il très regrettable de ne pas utiliser et perfectionner ce qui existe et a montré son utilité. Il est essentiel pour cela de bien distinguer :

- ce qui ne peut être fait qu'à l'échelle nationale et qui répond à des besoins nationaux, mais aussi à certains besoins d'informations générales ressentis par chaque université,

- ce qui ne peut être fait qu'à l'échelle de chaque université ou dans un cadre inter-universitaire, souvent à l'échelle d'une région.

Le rappel de ce qui existe et la présentation de quelques expériences permettra d'illustrer ces divers points.

1 - L'information nationale et régionale sur l'insertion professionnelle : l'Observatoire des entrées dans la vie active (EVA) du Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications (CEREQ)

A la suite des travaux de la planification française au cours des années 60 et du développement des activités de recherche sur l'enseignement supérieur par des équipes de recherche universitaire et du CNRS, la France s'est progressivement dotée d'outils de connaissance sur le fonctionnement du marché du travail. L'accroissement de l'offre de formation à la fin des années 1960 a conduit le ministère de l'éducation à diversifier les filières de formation. Il a demandé leur évaluation au regard du marché du travail. Des enquêtes ont été effectuées auprès des nouveaux diplômés (titulaires d'un BEP, ou d'un DUT par exemple). D'un autre côté plusieurs thèmes sociologiques sensibles (démocratisation de l'enseignement, etc.) au tournant des années 70 vont entraîner des équipes universitaires sur le terrain d'enquêtes longitudinales ou par panel auprès d'étudiants universitaires pour analyser leur devenir scolaire et professionnel. Les universités de Lille, Nice, puis Toulouse (CEJEE) et Dijon (IREDU) vont jouer un rôle pilote dans la définition des problématiques et la création d'instruments méthodologiques d'enquêtes auprès des étudiants.

C'est à la même période que se sont construits, les dispositifs d'information déjà évoqués : enquête emploi de l'INSEE, établissement des bilans emplois-formations.

Ces travaux vont être poursuivis et systématisés au sein de l'Observatoire National des Entrées dans la Vie Active (EVA) créé en 1975 au CEREQ. Sa mission est "d'étudier les formations conduisant à la qualification et d'en faire le bilan, de déterminer les conditions de passage de la formation à l'activité, d'observer les carrières suivant l'utilisation des connaissances requises et les nécessités de la formation continue" (arrêté du 18 mars 1971, J.O. du 25 mars 1971 portant création du CEREQ).

Ce dispositif a pour vocation de couvrir l'ensemble des sortants du système éducatif. Pratiquement il couvre la majorité des formations relevant du ministère de l'éducation nationale. Il est organisé autour d'un programme quadriennal d'activité. L'interrogation des sortants de l'enseignement supérieur revient donc selon un cycle de quatre ans, alternant ainsi avec l'interrogation des jeunes issus de l'enseignement secondaire, du baccalauréat ou de l'apprentissage. Les dernières vagues d'enquête se sont déroulées en 1987 et 1991. Elles concernent respectivement les sortants en 1984 et 1988, issus des 2ème et 3ème cycles des universités et les diplômés d'écoles de commerce et d'ingénieurs, d'IUT et de STS. La

prochaine enquête devrait se dérouler en 1995 auprès des sortants en 1992 dans le même champ.

Au départ, les enquêtes avaient une représentativité nationale au niveau du diplôme et d'une spécialité de formation détaillée. Devant une demande croissante d'informations régionales, le CEREQ a étendu l'échantillon de l'enquête de 1991 moyennant un financement complémentaire du ministère des enseignements supérieurs et de la recherche pour obtenir une représentativité des résultats au niveau région, discipline et diplôme.

Depuis une quinzaine d'années les exploitations de ces enquêtes par le CEREQ et les équipes de recherche universitaire ou du CNRS ont produit des analyses nombreuses sur le devenir scolaire et professionnel des étudiants (cf. bibliographie en annexe). On peut citer :

- l'analyse des caractéristique structurelles de l'insertion professionnelle des étudiants selon le diplôme, la spécialité de formation, l'école ou l'université suivie ;

- l'étude des conditions de l'insertion professionnelle : durée d'accès à l'emploi, durée et récurrence du chômage, passage par les emplois à statut précaire ;

- l'étude de l'emploi et des salaires en fonction des caractéristiques individuelles ou de formation ;

- la mobilité géographique des étudiants, l'étude des équilibres inter-régionaux entre l'offre de diplômés et leur usage par les régions ;

- l'orientation des bacheliers dans les premières années de l'enseignement supérieur selon leurs origines scolaires ou le point d'entrée dans l'enseignement supérieur et l'étude du rendement des premiers cycles universitaires.

Mais l'importance même du dispositif (plus de 100 000 jeunes interrogés en 1991) crée des lourdeurs dans son fonctionnement et la production des résultats. La collecte des adresses des diplômés auprès des universités ou écoles pour l'enquête de 1991 a commencé en 1988 et les premiers résultats ont été publiés en 1992, les résultats détaillés en 1993 ! En l'état ce dispositif est un outil remarquable d'analyse des caractéristiques structurelles de l'insertion professionnelle. La transformation récente de la conjoncture économique et la montée du chômage des cadres ont créé une nouvelle demande d'information sur la conjoncture du marché du travail des diplômés de l'enseignement supérieur. Le dispositif actuel du CEREQ répond mal à cette question. Il s'ensuit la résurgence d'une masse d'enquêtes réalisées par les écoles elles-mêmes, dans des délais très brefs, avec des conditions méthodologiques un peu rapides qui sont loin de garantir la validité scientifique des résultats. Le CEREQ a récemment entamé une réflexion pour mener tous les deux ans une enquête plus légère en alternance avec l'enquête nationale.

2 - Ce que les universités peuvent faire : besoins et difficultés

2-1 Une coopération avec le CEREQ qui développe un programme d'action locale, doit être fructueuse

Une partie du besoin d'information générale peut être satisfaite par un transfert convenable des résultats d'enquêtes nationales. Depuis plus de quinze ans, des relations informelles existent entre les SCUIO, les équipes de recherche universitaires, le CEREQ et le ministère pour tout ce qui concerne le devenir professionnel des étudiants. Ces échanges ont porté sur trois domaines :

- *le transfert d'outils méthodologiques.* La forte rotation des personnels chargés des enquêtes dans les SCUIO pose le problème du maintien d'une compétence sur le sujet. A plusieurs reprises, le CEREQ et les équipes de recherches qui lui sont associées ont réalisé des actions de formation. Un guide méthodologique a été édité à l'intention des SCUIO pour la réalisation d'enquêtes statistiques auprès des étudiants ;

- *le partage des enquêtes.* Depuis plusieurs années les SCUIO sont informés des dates de réalisation de l'enquête nationale du CEREQ. Ainsi ils n'interrogent pas les mêmes cohortes pour que les étudiants ne reçoivent pas deux questionnaires sur le même sujet ;

- *la participation des universités à l'enquête nationale du CEREQ.* Cette participation a pris deux formes : en 1987, les universités participaient librement au financement d'un échantillon complémentaire à l'enquête CEREQ pour avoir ainsi la totalité de leur sortants interrogée. Une dizaine d'universités seulement se sont engagées dans cette opération. En 1991, pour obtenir une meilleure couverture nationale, le ministère a lui-même financé un échantillon complémentaire réparti sur toutes les universités. Cette deuxième solution permet d'obtenir des informations très fiables pour mener des comparaisons inter-régionales et pour étudier l'usage régional de l'offre de diplômés. Mais au niveau d'une université, on ne parvient pas à obtenir une information satisfaisante par filière détaillée de formation.

Ces expériences font apparaître plus clairement la complémentarité des actions de différents acteurs. Elles ont contribué à la réflexion sur la nature des besoins d'informations attendues par chacun. Mais le caractère trop informel de ces échanges n'a pas permis une clarification des questions et du rôle spécifique de chacun des acteurs. Un effort serait à faire dans ce sens pour éviter des empiètements entre les acteurs ou la redondance d'enquêtes insuffisamment finalisées.

2-2 Les enquêtes sont coûteuses et exigent un personnel très qualifié

Les universités ont la plus grande difficultés à percevoir que la compréhension du marché du travail des jeunes et la mise en oeuvre des enquêtes sur leur insertion professionnelle sont des investissements lourds qui requièrent un personnel compétent et un travail dans la durée.

Peu d'universités ont accepté de faire cet investissement. Or l'expérience montre qu'on ne peut avancer dans une connaissance correcte du marché du travail sans personnel formé à cette activité et sans une continuité dans l'investissement. Ces deux choses ont manqué à la plupart des universités. L'ensemble universitaire lillois est un des rares à avoir maintenu investissement et compétence sur ce champ, grâce à une politique volontariste de plusieurs de ses présidents.

En période récente, on a vu se développer, sous l'action conjointe des instances régionales et du ministère, par le biais de la politique contractuelle, des Observatoires régionaux où cette activité d'études statistiques est reprise au niveau de l'ensemble universitaire régional. Cette politique va dans le bon sens puisqu'elle favorise la construction d'une compétence régionale et fournit une garantie de continuité. Cette activité tournée vers l'étude statistique des parcours des étudiants dans l'enseignement post-baccalauréat (comme à l'OURIP par exemple- voir infra) a le grand mérite de produire enfin une information utile à la conduite et de l'université et de la politique régionale. Mais elle ne semble pas résoudre les besoins spécifiques d'information sur la nature des emplois et sur les contenus d'activité professionnelle dont ont besoin les conseillers d'orientation. Or elle requiert une investigation directe dans les entreprises, une organisation et un suivi des stages étudiants dans les entreprises en relation étroite avec les UFR. Quelques universités ou quelques responsables de certaines filières de formation se sont engagés dans cette activité, mais avec les moyens du bord. Une compétence en matière d'orientation professionnelle au sein des SCUIO reste très largement à construire, même si elle doit s'appuyer sur une compétence similaire de la part des enseignants.

"Tout le monde va au Sésame ou au salon de l'Étudiant. Il faudrait s'intéresser de la même façon à la sortie de l'université. Mais ce n'est pas le même métier, ce n'est pas le même champ de compétence entre l'orientation scolaire et l'orientation professionnelle. L'année est trop courte, le temps requis pour la recherche d'information est trop long pour que les personnes en fonction dans les universités aient le temps de s'informer. Il faut passer du temps en dehors de l'université, il faudrait aller voir les entreprises. Les conseillers d'orientation aujourd'hui n'ont pas une formation suffisante à la connaissance des postes de travail." (Un responsable d'orientation).

3 - Étude de cas : deux dispositifs d'enquêtes régionales

Le groupe de travail a examiné avec intérêt ce qui se fait dans les régions Rhône-Alpes et Nord Pas-de-Calais en matière de coopération inter-universitaire dans le cadre de l'OURIP (Rhône-Alpes) et du dispositif d'observation régional de l'enseignement supérieur Nord/Pas-de-Calais. Dans les deux cas, des travaux sur les parcours des étudiants et sur leur insertion professionnelle sont menés à bien.

3-1 L'Observatoire Universitaire Régional de l'Insertion Professionnelle (OURIP)

En 1988 les huit universités de la région Rhône-Alpes s'associent pour créer un outil d'observation de l'insertion professionnelle. Ce sera l'Observatoire Universitaire Régional de l'Insertion Professionnelle (OURIP). L'OURIP a parmi ses partenaires des représentants du Conseil Régional, du Rectorat, des Chambres de Commerce et de l'Industrie, l'Observatoire Régional Emploi-Formation Rhône-Alpes (OREFRA). Il hérite d'une tradition d'enquêtes menées par les SCUIO de plusieurs de ces universités. Les débuts sont un peu difficiles : on ne crée pas immédiatement un consensus entre huit universités sur des sujets brûlants.

La région va rapidement jouer un rôle important pour élargir les questions traitées. L'orientation des étudiants dans l'enseignement post-baccalauréat devient une question centrale dans la perspective du développement de l'enseignement supérieur régional. Le lancement d'une enquête longitudinale auprès d'une cohorte de bacheliers diplômés en 1987 va rapidement produire des informations riches sur l'orientation des bacheliers, leur parcours, leur réussite ou échec dans l'enseignement supérieur au cours des quatre années suivantes. Parallèlement à cette enquête, l'OURIP a lancé une série d'enquêtes sur le devenir des diplômés des universités et a mis en place la Base d'Information Statistique Universitaire Rhône-Alpes (BISURA)

Prudents (ou simplement sérieux), les initiateurs de cet Observatoire ont voulu dès le départ situer leur travaux en cohérence avec d'autres études régionales (Rectorat, OREFRA) et se caler sur des méthodologies assurées par le CEREQ. Ceci lui a permis de produire dans un délai rapide des informations nombreuses et précises sur les populations étudiantes régionales.

Un point fort de l'OURIP est son intégration dans la vie universitaire. Il est relié étroitement à la conférence régionale des Présidents, tout en gardant une réelle indépendance dans la conduite de ses projets.

Ses moyens propres sont légers : un chargé d'études permanent, une secrétaire-comptable (à mi-temps) et une subvention annuelle en provenance des universités et de la région pour financer la réalisation des études. Mais il bénéficie en outre de la mise à disposition par quatre universités de chargés d'études à temps partiel et de l'aide des correspondants qu'il a dans les autres établissements. Il a su nouer par ailleurs les collaborations nécessaires avec les services de scolarité et d'informatique des établissements.

Les objectifs de l'OURIP sont aujourd'hui d'étudier la place des universités au sein de l'ensemble des formations de la Région, d'établir des indicateurs de gestion pédagogique, d'améliorer l'information et l'orientation des étudiants.

3-2 Le dispositif d'observation de l'enseignement supérieur Nord/Pas-de-Calais

Le dispositif comporte deux volets :

- une coopération non formalisée concernant les enquêtes sur le devenir des diplômés des universités ;
- une coopération formalisée concernant la création d'indicateurs au niveau de l'ensemble de l'enseignement supérieur régional : le groupe d'études statistiques du Pôle Universitaire Européen de Lille.

D Une coopération non formalisée.

Depuis dix ans les universités du Nord/Pas-de-Calais ont réalisé avec le soutien du Conseil Régional trois enquêtes en commun sur le devenir de leurs diplômés. Cette coopération vise à la fois à créer des données utiles au niveau régional et à respecter les besoins propres des établissements : chaque université mène sa propre enquête et seuls les éléments utiles liés au document de synthèse sont mis en commun.

D Une coopération formalisée : le groupe d'études statistiques sur l'enseignement supérieur (GESES).

Suite aux rencontres préparatoires au Schéma Université 2000, les présidents d'université et le recteur ont pris l'initiative de créer un groupe d'études statistiques sur l'enseignement supérieur (GESES).

Ce groupe comprend des représentants des six universités régionales, du Rectorat, du Conseil Régional, du centre associé au CEREQ, de la Chambre de Commerce, de l'Observatoire régional des formations, des qualifications et le l'emploi (ORFQUE), de la Fédération universitaire et polytechnique de Lille, de l'association des Grandes Écoles de la région, de la direction de l'Action Sanitaire et Sociale.

Sa mission est "*d'améliorer la connaissance de l'origine et du devenir des étudiants ainsi que des besoins de formation, de rassembler les données actuellement collectées, de proposer les solutions nécessaires pour les harmoniser et de susciter la collecte des données non existantes*".

Initialement, et étant donnée l'absence de moyens, le premier cahier des charges mettait l'accent sur "rassembler des données", "harmoniser", "proposer" mais l'urgence exprimée par le Conseil Régional de dénombrer de façon précise les inscrits dans l'enseignement supérieur a entraîné le groupe à "créer", sous la tutelle juridique du Pôle Universitaire Européen de Lille, un fichier régional de l'ensemble des inscrits post-baccalauréat permettant de suivre les cursus des bacheliers. Ce fichier est constitué et géré par le Centre Inter-universitaire de Traitement de l'Information (CITI).

D'autres missions à caractère opérationnel sont actuellement envisagées pour des raisons d'opportunité (exemple : suivi de diplômés ESEU) mais il n'est pas prévu que le GESES se substitue aux structures mises en place dans les universités en matière de cursus et d'enquêtes d'insertion professionnelle.

La réflexion et la prospective du groupe d'études s'appuient sur les études menées par les universités lilloises et plus particulièrement celles de l'Observatoire des Formations et de

L'Insertion Professionnelles (OFIP)⁹ dont le responsable assume la coordination du GESES. Cet observatoire est actuellement le support logistique du GESES.

On peut se demander pourquoi dans ce contexte n'est pas né plus tôt un observatoire régional. L'expérience de l'OURIP est intéressante à cet égard. On voit qu'il y faut un coup de pouce extérieur aux universités pour que les cellules ou structures existant déjà dans chaque université puissent se fédérer. Dans le cas de la région Nord/Pas-de-Calais, la création d'un pôle européen et surtout la demande de plus en plus pressante du Conseil Régional ont accéléré la mise en place d'une structure de ce type.

3-3 Comparaison des deux dispositifs

L'OURIP de Rhône-Alpes est un dispositif opérationnel, juridiquement structuré, concernant les étudiants de toutes les universités d'une région. Sa mission est de réaliser des études et des enquêtes concernant le devenir des bacheliers entrant à l'université, le dénombrement par niveau des inscrits dans chaque discipline et l'insertion professionnelle des diplômés.

Le dispositif du Nord/Pas-de-Calais est moins homogène mais a une ambition plus grande : d'un côté les universités coopèrent, sans structure juridique, pour réaliser des enquêtes d'insertion professionnelle cofinancées par le Conseil Régional ; d'un autre côté, une structure rattachée au Pôle Universitaire Européen (le GESES) rassemble les mêmes partenaires et les représentants de l'enseignement supérieur non universitaire. Son champ d'investigation concerne l'ensemble des inscrits à un niveau supérieur au baccalauréat dans la région.

Malgré leurs différences (qui s'atténueront peut-être au fil des ans ..), les deux dispositifs ont un point commun : ils existent grâce au soutien des Conseils Régionaux, lesquels apparaissent comme les partenaires essentiels des enquêtes réalisées régulièrement à un niveau régional.

⁹ L'Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle (OFIP) de l'université des Sciences et Techniques de Lille (USTL) est de création récente (septembre 1991) mais d'expérience ancienne. Il poursuit et développe les études précédemment menées dans le cadre du SCUIO. C'est une structure légère avec un ingénieur de recherche permanent et des personnels contractuels. Plusieurs aspects rendent exemplaire cette cellule interne au SCUIO devenue l'OFIP. L'université de Lille I est sans doute l'une des universités la plus consciente de l'intérêt de développer de façon très régulière des études et enquêtes sur le devenir des étudiants dans et hors de l'université. Elle a été par ailleurs la cheville ouvrière de la plupart des études régionales sur les universités et a une longue expérience de travail en collaboration avec les autres universités régionales. Il a fallu l'appui de plusieurs présidents de l'université et le maintien d'un personnel spécialisé pour garder cette tradition intacte depuis le début des années 70. Cette cellule a toujours su répondre à des questions internes et externes à l'université. La plupart des enquêtes réalisées depuis plus de dix ans sont cofinancées par l'université et la région. L'OFIP hérite de cette pratique et fonctionne comme un service interne à l'université et un bureau d'étude passant contrat avec des commanditaires locaux ou régionaux. Le personnel de cette cellule a toujours eu des liens étroits avec le secteur de la recherche lilloise (LAST, LASTREE de Lille I, IFRESI du CNRS) . Il a collaboré à toutes les grandes enquêtes nationales sur l'insertion professionnelle des jeunes réalisées par le CEREQ. Ceci a permis de maintenir un haut niveau de qualité méthodologique et d'analyse des enquêtes, chose qui fait défaut à la plupart des universités françaises qui ont rarement eu la chance de bénéficier d'une telle continuité.

IV - Les propositions et recommandations du groupe de travail

1 - Retour sur les questions essentielles

Il convient de revenir à deux des questions posées en introduction : des informations pour quoi faire ? Pour un objectif donné, quelles sont les informations pertinentes ?

Le Ministère a au moins deux grands types de besoins ; d'abord il lui est utile de connaître les caractéristiques générales de l'insertion professionnelle des diplômés pour déterminer la politique d'ensemble et nourrir la réflexion sur l'évolution de l'enseignement supérieur. En second lieu, dans le système d'habilitation des diplômes nationaux qui prévaut aujourd'hui, les services du Ministère demandent très légitimement des informations sur les débouchés professionnels des filières de 2^e et 3^e cycles ; cela peut correspondre à deux situations : la première est celle où la décision à prendre porte sur la création d'un nouveau diplôme, la seconde concerne l'habilitation de nouveaux établissements à délivrer un diplôme existant.

Pour les besoins de connaissance générale, fondement de la réflexion d'ensemble, les informations pertinentes sont celles qui sont réunies à l'échelle nationale et convenablement régionalisées. Cela répond aux demandes du Ministère et des Régions mais aussi à celles des services d'orientation. Par exemple, il n'est pas nécessaire que chaque université fasse des enquêtes sur ses propres diplômés en droit pour apprendre quelle est la proportion qui trouve des emplois à fort contenu juridique, des emplois dans la Fonction Publique, etc. ; souvent même, la qualité d'une enquête universitaire est trop médiocre pour permettre une conclusion sûre. Il y a ainsi une série d'informations qui sont susceptibles de répondre à des demandes provenant des pouvoirs publics, des établissements, des étudiants.

En revanche, pour les filières professionnalisées qui visent un domaine d'activité assez précis ou pour les filières fondamentales mais très spécialisées et qui, de ce fait, ont les mêmes problèmes d'adaptation aux débouchés, des informations générales sur les grandes tendances ne peuvent suffire. Un autre dispositif est nécessaire.

Mais dans tous les cas quelques idées fortes ressortent :

- l'information sur le devenir professionnel n'est utile que si elle est de bonne qualité, ce qui exige que ceux qui la recueillent et la traitent aient les compétences nécessaires et soient assurés de la continuité de leur action ;
- il ne faut pas attendre de cette information plus qu'elle ne peut donner ;
- la coopération entre les différents organismes s'occupant d'étudier le devenir professionnel des étudiants est indispensable ;
- cette information ne doit pas être utilisée à des fins publicitaires.

Ces règles doivent gouverner les relations entre le Ministère et les universités d'une part, entre le Ministère et les organismes chargés de collecter et de traiter l'information d'autre part.

2 - Recommandations

1 - Connaître le devenir professionnel des diplômés est utile pour toutes les formations, professionnalisées ou générales. Cette connaissance répond à des besoins diversifiés. Elle est notamment indispensable aux étudiants et aux SCUIO pour l'orientation.

2 - Il faut réaffirmer que la politique de l'enseignement supérieur ne consiste pas à gérer les filières en suivant la conjoncture. Pour cette raison le Comité met en garde contre le "syndrome de l'instantané" qui s'exprime notamment par la croyance qu'il faut interroger

les diplômés très vite après l'obtention de leurs diplômes. Cette croyance reflète une méconnaissance profonde des mécanismes du marché du travail et étend abusivement à l'ensemble des diplômés ce qui n'a éventuellement de sens que pour certaines grandes écoles.

3 - Il importe d'être conscient que notre pays est l'un de ceux qui disposent des meilleures informations sur le devenir professionnel et qu'il faut **maintenir cet acquis**. Pour cela une série d'actions est nécessaire.

4 - **Conforter le dispositif national d'enquêtes.** Seul un dispositif national peut permettre une analyse globale du fonctionnement du marché du travail, fournir des séries statistiques homogènes, permettre toutes les comparaisons souhaitables sur le devenir scolaire et professionnel des étudiants selon les disciplines, les régions et les institutions d'enseignement supérieur (universités et autres établissements d'enseignement supérieur). Ce dispositif doit fournir les indicateurs quantitatifs reconnus à intervalle régulier et validés au niveau universitaire (ou école) et/ou disciplinaire. Il doit donner des informations sur les flux migratoires des diplômés selon les grands domaines disciplinaires. Depuis 25 ans existe un organisme, le CEREQ, qui a acquis une expérience reconnue et qui a fourni l'essentiel des informations dont on dispose aujourd'hui. C'est un atout évident pour une politique d'amélioration de la connaissance du devenir professionnel des diplômés.

5 - **Encourager les universités à créer et développer des observatoires de la vie étudiante** comme l'ont déjà fait plusieurs dizaines d'entre elles, souvent dans le cadre des contrats d'établissement. Ces observatoires doivent être distincts des SCUIO tout en étant très liés à eux. L'une des premières tâches de ces observatoires doit être de réunir et de suivre l'information relative au parcours des étudiants au sein de l'établissement. Ils doivent aussi, naturellement, rassembler les informations sur le devenir professionnel et entreprendre les études nécessaires. Le Comité souligne que la qualité et la pertinence des informations conditionnent l'utilité de ce travail. Il est donc indispensable que ceux qui sont affectés à cette tâche aient la compétence voulue ou puissent l'acquérir et l'entretenir.

6 - **Soutenir les initiatives qui tendent à créer des observatoires inter-universitaires voire inter-académiques.** Les exemples des structures mises en place dans les régions Rhône-Alpes et Nord/Pas-de-Calais montrent l'intérêt de ces formules qui peuvent permettre d'économiser les moyens, de rassembler les compétences nécessaires, de créer une émulation fructueuse entre les universités et de mobiliser des ressources régionales. C'est peut-être aussi à ce niveau qu'il serait le plus pertinent de rassembler un ensemble diversifié d'informations sur les emplois (contenu d'activité) et le marché du travail régional (connaissance des entreprises et de leur pratique de recrutement). Mais de telles formules ne peuvent être imposées, l'implication réelle de chaque université demeure indispensable et certaines d'entre elles peuvent préférer des solutions de type fédératif.

7 - **Contribuer à la convergence des efforts et à l'homogénéisation des compétences et des méthodes en incitant les Observatoires à constituer un réseau.** Le réseau existant des centres inter-universitaires associés au CEREQ peut être un élément important de ce futur dispositif.

8 - **Encourager les recherches menées par quelques équipes universitaires** et qui font progresser la réflexion sur le devenir des diplômés, sur les liens entre le système éducatif et la vie active. Ces équipes permettent aussi de développer une coopération internationale.

9 - **Les organismes qui collectent l'information doivent l'exploiter au plus vite et présenter les résultats d'une manière pertinente pour les utilisateurs.** De grands progrès sont possibles de ce point de vue, notamment au CEREQ.

10 - A l'échelle de l'université, **l'objectif est de réunir un ensemble d'informations mises à la disposition de tous les intéressés et prises en compte lors de la définition de la politique de l'établissement.** Cet objectif est compatible avec les diverses conceptions des missions d'enseignement de l'université.

11 - Pour que les recommandations précédentes aient leur plein effet, **il convient qu'une coopération harmonieuse s'établisse entre les instances de décision et les services chargés de recueillir l'information**, au niveau des établissements comme à celui de l'Administration centrale. Il appartient aux instances de décision de définir les problèmes posés. Mais cela ne veut pas dire pour autant que ces instances soient en mesure de dire quelles sont les informations permettant de répondre à ces questions. Une confusion dans les compétences réelles des divers intervenants est source de gaspillages, de retards et d'erreurs. A cet égard le Comité estime que des progrès pourraient être aisément réalisés par une meilleure coordination entre l'Administration centrale, le CEREQ et les observatoires universitaires.

12 - Le Comité souligne à nouveau la nécessité de respecter une déontologie scrupuleuse dans la collecte des informations, dans leur traitement et dans l'exploitation qui en est faite. Les universités n'ont pas à craindre des bilans honnêtes. Elles ruineraient leurs propres efforts et entraveraient la réflexion des pouvoirs publics si elles se laissaient aller à penser que le rôle des chiffres est de servir des politiques qui ont été choisies sans tenir compte des apports réels de l'information.

Annexes

BIBLIOGRAPHIE

Bilan Formation-Emploi annuel réalisé par le CEREQ, la Direction de l'Évaluation et de la Prospective (DEP) du Ministère de l'Education nationale et l'INSEE.

Charlot Alain, Chevallier Luc, Pottier François : "Qui forme pour qui ? les régions, l'enseignement supérieur et l'emploi." Collection des études n°55, CEREQ, août 1990.

Charlot Alain, Pottier François : "L'enseignement supérieur et l'emploi en France", in *De l'enseignement supérieur à l'emploi*, volume III, Documents OCDE, Paris 1992

CEREQ : "Les emplois et l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur. Matériaux pour une prospective." Document de travail n°64, CEREQ, avril 1991.

Dervieux L., Vialla A.: "Les sorties du système éducatif en 1992", Note d'information n°94.34. Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) du Ministère de l'Education nationale, Paris, août 1994

CNE : Rapports d'évaluation des Universités.

Freyssinet Jacques : "Prospective des métiers et des qualifications". Rapport du groupe de travail présidé par Jacques Freyssinet. Commissariat Général du Plan, Paris, septembre 1991.

Frémont Armand, Hérin Robert, Joly Jacques (sous la direction de) : "Atlas de la France Universitaire", Collection Dynamiques du territoire, RECLUS, La Documentation Française, Paris, juin 1992.

Martinelli Daniel : "Diplômés de l'université. Insertion au début des années 1990", Document Observatoire numéro 100, CEREQ, Octobre 1994.

OFIP Dossier

OURIP Dossier

Pottier François, "L'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur", CEREQ BREF n°82, décembre 1992.

Sivan Brigitte, Aït-Kaci Ahmed : "Une étude du BIPE pour le Haut-Comité Éducation-Économie (HCEE)", Revue du HCEE, Paris, octobre 1994.

Thiard Philippe : "Développer et mieux répartir l'enseignement supérieur et la recherche dans le bassin parisien", Rapport de Mission de la DATAR, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Paris, janvier 1994.

Vincens Jean : "Enseignement supérieur et emploi en France", *European Journal of Education* 1995

SIGLES UTILISÉS

APEC : Association pour l'emploi des cadres

BEP : Brevet d'études professionnelles

BIPE : Bureau d'informations et de prévisions économiques

BTS : Brevet de technicien supérieur

CEJEE : Centre d'études juridiques et économiques de l'emploi (Université de Toulouse I)

CEREQ : Centre d'études et de recherches sur les qualifications

CNRS : Centre national de la recherche scientifique

DEA : Diplôme d'études approfondies

DEP : Direction de l'évaluation et de la prospective (Ministère de l'Éducation nationale)

DESS : Diplôme d'études supérieures spécialisées

DEUG : Diplôme d'études universitaires générales

DUT : Diplôme universitaire de technologie

IFRESI : Institut fédératif de recherche sur l'économie des sociétés industrielles (CNRS, Lille)

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

IREDU : Institut de recherche sur l'économie de l'éducation. (Université de Dijon)

IUFM : Institut universitaire de formation des maîtres

IUT : Institut universitaire de technologie

LAST : Laboratoire d'analyse des systèmes de travail (Université de Lille I)

LASTREE : Laboratoire de sociologie du travail, de l'éducation et de l'emploi (Université Lille I)

OFIP : Observatoire des formations et de l'insertion professionnelle (Lille)

OURIP : Observatoire universitaire régional de l'insertion professionnelle (Lyon)

SCUIO : Service commun universitaire d'information et orientation.

STS : Section de techniciens supérieurs

UFR : Unités de formation et de recherche

EFFECTIFS D'ÉTUDIANTS DANS LES UNIVERSITÉS EN 1992-1993
(DONT EFFECTIFS PAR ÂGE SUPÉRIEURS À L'ÂGE NORMAL)

Effectifs inscrits en 1992/1993	1er cycle		2ème cycle		3ème cycle		Total	
	Total	dont 24 ans et +	Total	dont 27 ans et +	Total	dont 30 ans et +	Total	dont âgés
Droit (*)	84 894	6 462 7,6%	48 577	5 707 11,7%	16 389	2 847 17,4%	149 860	15 016 10%
Économie	73 039	3 092 4,2%	42 375	2 656 6,3%	14 092	3 511 24,9%	129 506	9 259 7,2%
LSH	217 833	28 807 13,2%	147 954	35 376 23,9%	29 638	13 291 44,8%	395 425	77 474 19,6%
Sciences	127 742	2 829 2,2%	93 912	7 154 7,6%	33 217	5 410 16,3%	254 871	15 393 6%
Total	503 508	41 190 8,2%	332 818	50 893 15,3%	93 336	25 059 26,9%	929 662	117 142 12,6%

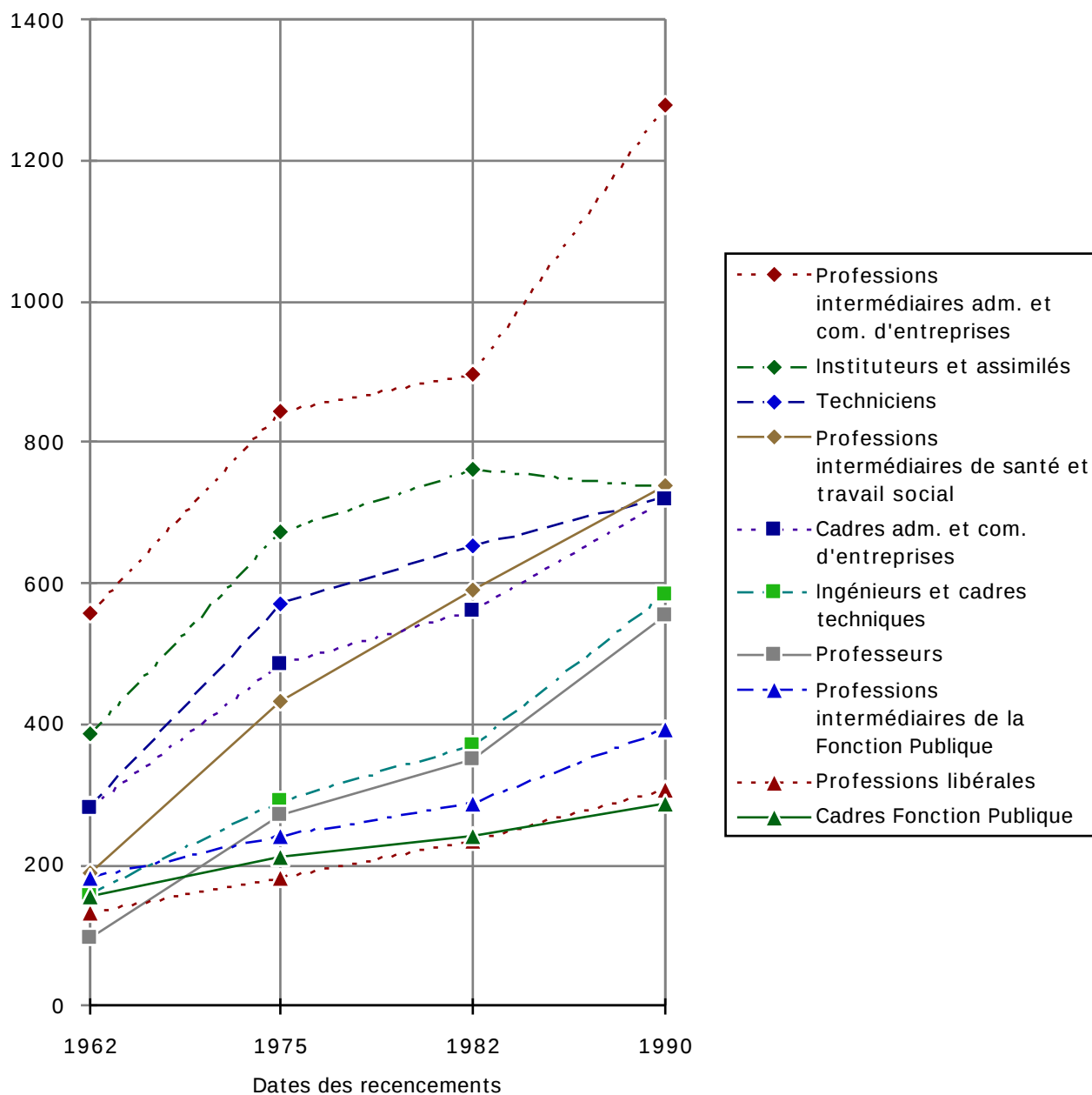
(*) hors la Capacité en droit.

Source : Tableaux statistiques des étudiants inscrits dans les établissements universitaires - 1992-1993- DEP 5/ Juillet 1993, TS 6202.

Guide de lecture : En 1992-1993, 84 898 étudiants étaient inscrits en 1er cycle de droit. Parmi eux 6 462 étaient âgés de 24 ans et plus. Il est difficile de les considérer en formation initiale.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES ET SUPÉRIEURES DEPUIS TRENTE ANS

Effectifs (en millier)



Source : INSEE "Marché du travail, séries longues". Insee résultats n° 305-306 - Mai 1994